



« SENTINELLES »

Surveiller et analyser les pathogènes
circulant, faire progresser la recherche
et protéger la santé des populations.

PARTIE 1
COMPTES
DE L'EXERCICE 2022

**L'Institut Pasteur : des financements publics
et privés au service d'un objet social profondément
ancré dans une perspective de long terme**
p. 3

**Les faits marquants de l'exercice
sur les missions sociales**

Les faits marquants institutionnels
Contrats et conventions de recherche
Développement des applications de la recherche
p. 4

Actions de santé publique
Enseignement
Rayonnement du réseau international
p. 5

Activités en matière de recherche
p. 6

Les autres faits marquants de l'exercice

Gouvernance
Crise sanitaire liée à la Covid-19
Contexte économique
Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur
Perspectives 2023
Événements post-clôture
p. 7

Les comptes sociaux de la Fondation Institut Pasteur

Les établissements « consolidés »
La fondation abritée : Pasteur Network Foundation
p. 8-9

Bilan
p. 10-11

Compte de résultat
p. 12-13

Flux de trésorerie 2022
p. 14

Annexe aux comptes de l'exercice
Règles et méthodes comptables
p. 15

Compléments d'information relatifs au bilan
Note 1 — *Immobilisations incorporelles et corporelles*
p. 16-18

Note 2 — *Immobilisations financières*
p. 19-21

Note 3a — *Échéancier des créances et des dettes*
p. 21

Note 3b — *Produits à recevoir et charges à payer*
p. 22

Note 4a — *Valeurs mobilières de placement*
Note 4b — *Stocks et en-cours*
Note 5 — *Fonds propres*
p. 23

Note 6 — *Autres fonds propres*
p. 24

Note 7 — *Fonds reportés et dédiés*
p. 24-25

Note 8 — *Provisions pour risques et charges*
p. 25-26

Note 9a — *Charges constatées d'avance*
Note 9b — *Produits constatés d'avance*
p. 26

Compléments d'information relatifs au compte de résultat

Note 10a — *Les produits d'exploitation*
p. 27

Note 10b — *Les charges d'exploitation*
p. 30

Note 11 — *Le résultat financier*
p. 31

Note 12 — *L'excédent ou le déficit exceptionnel*
p. 32

Note 13a — *Le compte de résultat par origine
et destination (CROD)*
p. 33-34

Note 13b — *Le compte d'emploi annuel de ressources
collectées auprès du public*
p. 35

**Le compte d'emploi des ressources collectées
auprès du public (CER) et le compte de résultat
par origine et destination (CROD)**

*Le compte d'emploi de ressources collectées
auprès du public (CER)*
p. 36-37

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)
p. 37-39

Autres informations

Note 14 — *Engagements hors bilan*
p. 40-41

Note 15 — *Effectif des salariés au 31 décembre*

Note 16 — *Rémunérations*

Note 17 — *Autres informations*
p. 41

PARTIE 2
RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**
p. 43-45

COMPTES DE L'EXER CICE 2022.

L'INSTITUT PASTEUR

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, par la recherche, l'enseignement, et des actions de santé publique.

FONDATION reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et à son fonctionnement, mais aussi à abonder son fonds de dotation.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens : l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participations, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier, en dégageant des ressources à long terme pour l'investissement et des revenus annuels permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site <http://www.pasteur.fr>.

	2022	
	M€	%
TOTAL	997	100 %
Immobilier	240	24 %
Valeurs mobilières	587	59 %
Capital investissement / infrastructure / partenariats stratégiques	76	8 %
Trésorerie	94	9 %

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques, et donc, sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les instituts de Guadeloupe, de Guyane et de la Nouvelle-Calédonie sont intégrés dans les comptes annuels de la fondation ainsi que la fondation abritée « Pasteur Network Foundation ». Les excédents ou déficits des trois Instituts (« IP Guadeloupe », « IP Guyane » et « IP Nouvelle-Calédonie ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels. ●

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE SUR LES MISSIONS SOCIALES

Les faits marquants institutionnels

- **Bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur** : retour sur une année de commémoration. Le 27 décembre 1822, naissait Louis Pasteur dans la ville de Dole (Jura). L'année 2022 a été l'occasion de revenir sur l'héritage scientifique et culturel du fondateur de l'Institut Pasteur. Le patrimoine de Louis Pasteur est partagé par un ensemble de partenaires qui ont décidé de s'associer pour afficher un label fédérant, sous une même bannière, les initiatives liées à ce bicentenaire. Lors de l'inauguration de l'Institut Pasteur, le 14 novembre 1888, Louis Pasteur énonçait « la science n'a pas de patrie ». En 2022, c'est la célébration du bicentenaire qui ne connaît pas de frontières, puisque plusieurs pays se sont emparés de cet anniversaire pour rendre hommage au scientifique français ;
- **Pour clore le bicentenaire** de la naissance de Louis Pasteur, l'Institut Pasteur a récompensé, avec le soutien de la Fondation Carlsberg, cinq chercheuses et chercheurs de talent. Leurs prix, remis le 26 janvier 2023, récompensent des réalisations reflétant « l'esprit Pasteur » dans les domaines de la recherche biomédicale, de la santé publique ou de l'innovation. Les liens qui unissent la Fondation Carlsberg à l'Institut Pasteur remontent à la fin du XIX^e siècle ;
- « **Épidémies, pandémies, une histoire sans fin ?** » : une question pour la recherche, les citoyens et la société. Après trois ans de pandémie de Covid-19 et dans un contexte où le dérèglement climatique risque d'accélérer les émergences virales, l'Institut Pasteur a organisé, le 7 décembre 2022, le colloque « Épidémies, pandémies : une histoire sans fin ? », placé sous le haut patronage de M. Emmanuel Macron, président de la République.

Contrats et conventions de recherche

Sur le plan national, 135 projets ont démarré en 2022 pour un montant de 26,8 M€. Parmi ces projets, pour l'appel à projets générique de l'ANR en 2022, 62 projets sont financés pour un montant global de 17,4 M€, auxquels il faut ajouter 7 projets financés dans le cadre d'autres outils de financement (ASTRID, JPIAMR, Tremplin-ERC, etc.). 25 projets, financés par l'ANRS | MIE, ont débuté en 2022 pour un montant de 2,6 M€. La FRM, quant à elle, a financé 17 projets pour un montant de 2,5 M€. Pour les autres bailleurs nationaux (LNCC, ARC, Sidaction, Région Ile-de-France, etc.), 31 nouveaux projets ont débuté en 2022 pour un budget global de 4,3 M€. Concernant les contractualisations à venir, deux projets ont été lauréats en 2022 dans le cadre des PEPR de France 2030 pour près de 2,0 M€.

Sur le plan européen, l'année 2022 est la première année de contractualisation des projets financés dans le cadre du programme Horizon Europe. Ainsi, 14 projets Horizon Europe ont

démarré en 2022, pour un montant total de 12,0 M€, dont deux projets en coordination. On compte également, parmi les projets débutants en 2022, 3 projets financés par le Conseil Européen de la Recherche (ERC) pour un montant de 6,0 M€. Concernant les contractualisations à venir, 12 autres projets ont été approuvés en 2022 par la Commission européenne pour un montant de 13,8 M€. On compte parmi ces projets trois ERC portés par l'Institut Pasteur ainsi qu'une coordination EU4Health, le projet DURABLE qui est un réseau de laboratoires en support à HERA pour la préparation aux prochaines pandémies.

Sur le plan international, 13 projets ont été approuvés en 2022 par des financeurs internationaux pour un montant total d'environ 4,6 M€. Parmi eux, les National Institutes of Health (NIH) des États-Unis financent quatre nouvelles recherches sur les maladies infectieuses à l'Institut Pasteur pour 2,0 M€. La fondation Bill-et-Melinda-Gates accorde, pour sa part, un financement complémentaire de plus de 0,43 M€ sur un grand projet de développement d'un candidat-vaccin contre la shigellose, un problème majeur de santé publique dans les pays du Sud. À noter, enfin, que deux autres financeurs américains, The Chan Zuckerberg Initiative et Alzheimer's Association, ont accordé pour la première fois des fonds à l'IP en faveur de quatre projets à hauteur de 0,55 M€.

Développement des applications de la recherche

En 2022, la DARRI a poursuivi le déploiement de sa stratégie qui repose sur les principes suivants :

- Une organisation transversale qui couvre tout le processus d'innovation ;
- Un accélérateur de l'innovation qui accompagne les applications les plus prometteuses ;
- Une optimisation du positionnement des brevets sur des domaines stratégiques et une intensification de la promotion de l'activité inventive de l'institut.

Avec 21 nouveaux contrats de collaborations (et 14 nouvelles licences de brevets et matériel biologique) mis en place et la création d'une nouvelle start-up issue de la recherche pasteurienne (V4C), la DARRI a ainsi permis des transferts de technologie vers les acteurs industriels, en veillant toujours à garantir une accessibilité des produits et services au plus grand nombre, en particulier pour les pays à faible revenu. La DARRI a aussi piloté 330 contrats en gestion, et l'ensemble de ses activités ont généré au total 38,2 M€ de revenus issus de partenariats industriels, dont 13,1 M€ associés à des contrats de collaboration.



Actions de santé publique

Le Centre Médical de l'Institut Pasteur (CMIP) est l'entité de l'Institut Pasteur à Paris, en contact direct avec les patients. Il comporte un centre de vaccinations internationales, le centre antibiotique de Île-de-France et des consultations de maladies infectieuses, tropicales, de médecine des voyages et d'allergologie. Il est certifié ISO 9001:2015 depuis 2018.

En 2022, l'activité de séquençage sur le suivi des variants du SARS-CoV-2, à la demande du ministère de la Santé, se poursuit. La facturation des séquences à la CPAM pour l'année 2022 est de 7,3 M€ contre 5,5 M€ en 2021.

L'activité médicale

Avec la reprise des voyages internationaux, le centre médical a pu retrouver ses activités ciblées sur le voyage. En préparation, avec la reprise d'une forte activité de vaccinations internationales et de médecine des voyages, à la fois auprès du grand public et de catégories particulières de voyageurs, comme les humanitaires, cela a aussi été l'occasion de s'insérer au cœur même de l'actualité épidémique internationale avec la prise en charge de plusieurs cas de mpox, une maladie émergente qui a fortement touché l'Europe mi-2022 et qui a nécessité la mise en place d'une vaccination dédiée aux personnes à risque, dans laquelle le centre médical a été activement impliqué.

La recherche clinique

Le CMIP a mis à profit la survenue de cette épidémie de mpox pour mettre en place l'étude PoxVac22 sur la réponse immunitaire aux vaccins antivarioliques administrés dans le cadre de la campagne de vaccination réactive. Il a, par ailleurs, effectué une analyse rétrospective de ses voyageurs humanitaires, permettant de confirmer qu'il s'agissait bien d'une population à haut risque de problèmes de santé, en particulier de paludisme. Le CMIP a continué, en outre, à participer aux recherches cliniques en lien avec ses orientations médicales : cohortes dans le domaine de l'infection par le VIH, physiopathologie de la maladie de Verneuil

en collaboration avec le campus pasteurien et l'hôpital Necker. Un essai thérapeutique comparatif dans la maladie de Verneuil doit débiter fin 2023, visant à valider le traitement préconisé actuellement par les dermatologues du CMIP. Les connaissances nouvelles, générées par ces projets, justifient pleinement la place du CMIP au sein de la recherche translationnelle pasteurienne.

Enseignement

Chaque année, plus de 1200 étudiants, doctorants et professionnels, originaires d'environ 80 pays, participent à l'un des 50 cours et ateliers dispensés à l'Institut Pasteur. Plus de 700 jeunes scientifiques sont également accueillis au sein des laboratoires du campus parisien pour y être formés à la profession de chercheur et réaliser leur projet de recherche de licence, de master et de doctorat.

L'Institut Pasteur poursuit le développement des enseignements en ligne afin de mettre à la portée du plus grand nombre les cours présentiels couramment déployés dans le centre d'enseignement. En huit ans seulement, l'Institut Pasteur est devenu le premier créateur de MOOCs en France dans les domaines des sciences de la vie et de la santé. Les MOOCs Pasteur ainsi que le premier diplôme numérique mondial des maladies infectieuses (DNM2IP), lancés par l'Institut Pasteur en 2019, rencontrent un succès public remarquable en termes d'inscriptions et de visibilité internationale.

Rayonnement du réseau international

En 2022, la réorganisation de la gouvernance du réseau international se poursuit, initiée en 2021 avec la création de la Fondation abritée « Pasteur Network Foundation », organe financier du Pasteur Network, et la refonte de la gouvernance du Pasteur Network dans un esprit plus participatif et égalitaire. Ceci notamment avec l'arrivée de la directrice exécutive du Pasteur Network et de la Pasteur Network Foundation, en charge du développement du réseau dans toutes ses dimensions : stratégie, animation, structuration

du Pasteur Network, partenariat/fundraising et communication. Mais également avec la nomination de quatre chargés de développement régionaux (Afrique, Europe, Asie et Amériques), en cours de recrutement, qui auront la responsabilité de la mise en application de la stratégie régionale du Pasteur Network. Dans cet esprit participatif, la première réunion du Pasteur Network a eu lieu à Rome en novembre 2022.

L'Institut Pasteur poursuit son développement et ses collaborations internationales :

- Renforcement des activités au Japon, en lien avec la Fondation Pasteur Japon, avec notamment l'organisation et le soutien de la première « Pasteur Japan Autumn School » à Tokyo, et ce, en vue de la création d'un Institut Pasteur du Japon en 2023 ;
- Avec le Brésil, la signature d'un accord entre le gouvernement brésilien et l'université de Sao Paolo avec pour objectif la transformation en 2023 de l'actuelle plateforme USPP (Université São Paolo Pasteur) en un Institut Pasteur de São Paolo ainsi que la mise en place progressive d'une seconde plateforme sur sol brésilien en partenariat avec la Fiocruz dans l'État du Ceará ;
- Signature d'un Memorandum of Understanding (MoU) avec le CSIR (Council of Scientific and Industrial Research) pour la mise en place de collaborations entre des équipes indiennes et pasteuriennes ;
- Discussions avec les Émirats Arabes Unis en vue de mettre en place un projet collaboratif dans le domaine de l'enseignement et la formation ;
- Signature d'un MoU avec UCSF (University of California San Francisco) pour la création d'un centre bilatéral Pasteur-UCSF QBI sur les maladies infectieuses émergentes.

L'Institut Pasteur poursuit son action de renforcement de la coopération scientifique avec le Pasteur Network et, au-delà, via ses dispositifs internes que sont les G4 (groupes à 4 ans), les PIU (Pasteur International Units), les ACIP (Actions Concertées Inter-Pasteuriennes), les PTR (Projets Transversaux de Recherche) et les bourses Calmette & Yersin. Des séminaires réguliers pour les

groupes à quatre ans dans le Pasteur Network ont été mis en place afin de mieux accompagner le développement de ces groupes et de créer une dynamique de jeunes leaders scientifiques dans le Pasteur Network. Suite aux actions de la surveillance génomique du SARS-CoV-2 dans le Pasteur Network, une formation a été organisée à l'Institut Pasteur de Tunis en collaboration avec le Bio-Hub de l'Institut Pasteur et des experts du Pasteur Network.

L'Institut Pasteur a également poursuivi ses efforts pour soutenir la mise en place d'actions de collaborations scientifiques structurantes au sein du Pasteur Network visant à :

- Renforcer la lutte contre la Covid-19 dans la région Afrique avec le démarrage du projet Surveillance SARS-CoV-2 dans les eaux usées, projet financé à hauteur de 1,5 M€ par l'AFD (Agence Française de Développement) et mis en œuvre avec l'appui du réseau d'expertises françaises Obépine ;
- Initier de nouveaux champs hors de la Covid-19 avec le démarrage de deux projets :
 - Phase 3 du projet MediLabSecure, réseau d'expertise « One Health » visant à accroître les capacités de surveillance et de réponse face aux risques que représentent les maladies vectorielles pour les régions des Balkans, la Mer Noire, le Moyen-Orient, le Sahel et le Maghreb, projet de 1,9 M€ financé par l'Union européenne et coordonné par l'Institut Pasteur ;
 - Un projet porté par l'Institut Pasteur de Tunis avec l'appui de l'Institut Pasteur, qui consolide la collaboration scientifique entre les 3 instituts Pasteur du Maghreb autour de la thématique innovante cancer et médecine de précision, projet de 1,0 M€ soutenu par le Fonds de solidarité pour les projets Innovants (FSPI) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français.

Activités en matière de recherche

La recherche est l'activité centrale de l'Institut Pasteur. Pour une information complète, il convient de se reporter au rapport annuel.

LES AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Gouvernance

Le 2 janvier 2022, M. Pierre Buffet est nommé directeur médical de l'Institut Pasteur. Le 28 octobre 2022, le Conseil d'administration de l'Institut Pasteur a élu son nouveau président, M. Yves Saint-Geours, à l'occasion du renouvellement partiel des membres du Conseil. Le 1^{er} décembre 2022, M. Henri Pitron est nommé directeur de la communication et médiation scientifique de l'Institut Pasteur.

Crise sanitaire liée à la Covid-19

L'Institut Pasteur a poursuivi ses activités sur la Covid-19 en 2022 (séquençage et connaissance du virus, mise en place de tests diagnostique, étude épidémiologique, recherche de vaccins). Ces activités de séquençage ont eu un impact positif sur les comptes de l'Institut Pasteur.

Contexte économique

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie qui se poursuit et l'inflation mondiale présentent des impacts négatifs significatifs, notamment sur :

- La valorisation du portefeuille des actifs financiers (-16,6 % sur les placements à LT cotés, avec cependant un impact modéré dans les comptes 2022 compte tenu du montant élevé des plus-values latentes constituées depuis 2019) ;
- L'augmentation des coûts de fonctionnement dans leur ensemble, mais plus particulièrement sur l'énergie.

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

L'institut Pasteur poursuit son programme de rénovation et d'enrichissement de ses infrastructures et équipements de haute technologie. Pour assurer un environnement technologique de pointe, l'Institut Pasteur s'équipe de matériels scientifiques performants et innovants afin de rester compétitif au niveau international.

Sur le plan informatique, l'Institut Pasteur poursuit sa modernisation d'infrastructures pour la science, mais également pour les processus administratifs. Toutes les nouvelles technologies émergentes sont nécessaires pour permettre à l'Institut Pasteur de rester dans la compétitivité internationale (capacités de calcul et de stockage de données scientifiques, Intelligence Artificielle).

Par ailleurs, le plan de modernisation du campus avec le nouveau bâtiment du CMTV (Centre des maladies à transmission vectorielle), côté 25-28, rue du Docteur-Roux (Paris XV^e), projet approuvé par le Conseil d'administration en séance le 15 octobre 2021, est en cours d'obtention du permis de construire.

Perspectives 2023

Le contexte économique mondiale actuel affectera l'activité et les comptes des exercices futurs. Cependant, l'Institut Pasteur doit poursuivre son développement pour rester dans la compétition mondiale et appréhender au mieux les éventuelles menaces d'épidémie futures.

Événements post-clôture

La montée des indices boursiers s'est traduit par une performance positive de 7 % sur les deux premiers mois de 2023. L'incertitude sur les placements financiers, compte tenu de la guerre en Ukraine et de l'inflation mondiale, reste élevée.



LES *COMPTES SOCIAUX* DE LA FONDATION INSTITUT PASTEUR

Depuis 2021, les comptes sociaux de la Fondation Institut Pasteur intègrent les comptes de ses trois établissements secondaires : IP Guyane, IP Guadeloupe et IP Nouvelle-Calédonie. Sont également inscrits, dans les comptes de l'Institut Pasteur, les comptes de la Fondation abritée la « Pasteur Network Foundation », l'Institut Pasteur agissant en tant que Fondation abritante et cofondatrice avec 32 instituts du réseau international.

Les établissements « consolidés »

Les excédents ou déficits des trois instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

En milliers d'euros

Éléments	Institut Pasteur de Paris	%	Institut Pasteur de Guadeloupe	%	Institut Pasteur de Guyane	%	Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	%	Contribution des établissements secondaires	%	TOTAL
Total bilan	1 300 354	98,0 %	6 470	0,5 %	6 342	0,5 %	13 102	1,0 %	25 913	2,0 %	1 326 267
Résultat exploitation	-36 166	95,9 %	-1 061	2,8 %	-141	0,4 %	-325	0,9 %	-1 527	4,1 %	-37 693
Résultat financier	-6 243	107,1 %	36	-0,6 %	-6	0,1 %	383	-6,6 %	413	-7,1 %	-5 830
Résultat exceptionnel	38 945	92,8 %	156	0,4 %	2 839	6,8 %	4	0,0 %	3 000	7,2 %	41 945
Intéressement des salariés	97	100,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	97
RÉSULTAT NET	-3 367	277,3 %	-868	58,6 %	2 692	-181,7 %	61	-4,2 %	1 886	-127,3 %	-1 481

Il résulte un impact de +1,9 M€ sur le résultat net de l'exercice.

Ce résultat est principalement constitué d'un produit exceptionnel de 2,8 M€ correspondant à la cession par l'IP Guyane de son laboratoire de biologie médicale et d'une perte d'exploitation de 1,0 M€ pour l'IP Guadeloupe, conséquence d'une période de transition sur le volet des contrats européens, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie se maintenant à l'équilibre.

La fondation abritée : la Pasteur Network Foundation

Les comptes de la Pasteur Network Foundation présentent un résultat net de -120 k€.

La dotation constitutive initiale est de 5,2 M€, dont 1,0 M€ de dotation non consommable.

Le déficit de l'exercice de la Pasteur Network Foundation pourra, lors de l'affectation du résultat, être soit :

- Prélevé sur la dotation consommable,
- Affecté au report à nouveau.

BILAN *En milliers d'euros*

	ACTIF		PASSIF		
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021	
			Dotation	5 233	5 188
Immobilisations incorporelles & corporelles			Report à nouveau	7	
Immobilisations financières	5 000	5 000	Excédent ou déficit de l'exercice	-120	7
ACTIF IMMOBILISÉ	5 000	5 000	FONDS PROPRES	5 120	5 195
			Fonds dédiés	108	
Créances d'exploitation	179		Dettes	416	
Disponibilités	522	195			
Charges constatées d'avance	377		Produits constatés d'avance	433	
ACTIF CIRCULANT	1 078	195	PASSIF CIRCULANT	957	
Écart de conversion actif			Écart de conversion passif		
ACTIF	6 078	5 195	PASSIF	6 078	5 195

Les immobilisations financières de 5,0 M€ sont placées par l'Institut Pasteur dans leur fonds de placement LT et génèrent des intérêts financiers.

Les fonds dédiés correspondent aux projets sur lesquels les dépenses restent à réaliser.

Les dettes sont constituées de dettes fournisseurs et de dettes sociales.

COMPTE DE RÉSULTAT *En milliers d'euros*

	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Produits d'exploitation	594	
Charges d'exploitation	931	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-336	
Produits financiers	217	7
Charges financières		
RÉSULTAT FINANCIER	217	7
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
RÉSULTAT NET	-120	7

Résultat d'exploitation :

Les produits d'exploitation correspondent à deux contrats de recherche pluriannuels, initiés en 2022, avec les bailleurs publics suivants : UE et MEAE.

Les charges d'exploitation correspondent principalement aux charges des contrats conclus en 2022 pour 583,0 k€, à l'organisation de la réunion du Pasteur Network à Rome ainsi qu'aux frais de consultance dans le cadre de la définition de la stratégie de la Fondation.

Résultat financier :

Les produits financiers proviennent des intérêts de placements LT générés et reversés par l'Institut Pasteur à la Pasteur Network Foundation.

BILAN AU 31/12/2022

ACTIF

En milliers d'euros

	31 déc. 2022			31 déc. 2021
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Donations temporaires d'usufruit	650	354	296	85
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 329	25 039	10 290	7 159
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 1)	35 979	25 393	10 586	7 244
Terrains	11 718		11 718	11 687
Constructions	433 603	162 945	270 658	269 598
Installations techniques, matériel et outillage industriels	241 508	197 093	44 415	44 075
Immobilisations corporelles en cours	22 619		22 619	15 979
Biens reçus par legs ou donations	45 087	251	44 836	55 598
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 1)	754 535	360 290	394 245	396 937
Participations et créances rattachées	7 908	3 358	4 551	3 431
Autres titres immobilisés	628 055	13 408	614 647	604 912
Prêts	3 857	40	3 817	3 646
Autres	201		201	200
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Note 2)	640 021	16 806	623 215	612 190
ACTIF IMMOBILISÉ	1 430 535	402 488	1 028 046	1 016 370
STOCKS ET EN-COURS	5 215	1 539	3 676	3 430
CRÉANCES D'EXPLOITATION (Note 3a)	151 515	2 643	148 872	163 633
Créances clients, usagers et comptes rattachés	83 111	2 643	80 468	92 625
Créances reçues par legs ou donations	45 558		45 558	48 408
Autres	22 845		22 845	22 600
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (Note 4a)	105 881	373	105 508	124 779
DISPONIBILITÉS	32 150		32 150	32 453
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (Note 9a)	7 690		7 690	8 053
ACTIF CIRCULANT	302 451	4 555	297 896	332 348
Écarts de conversion actif	325		325	290
TOTAL ACTIF	1 733 310	407 043	1 326 267	1 349 009

BILAN AU 31/12/2022

PASSIF

En milliers d'euros

	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Fonds propres	820 714	814 576
Report à nouveau	63 271	57 177
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 481	12 187
FONDS PROPRES (Note 5)	882 504	883 940
Subventions d'équipement	36 696	37 353
AUTRES FONDS PROPRES (Note 6)	36 696	37 353
Fonds reportés liés aux legs ou donations	78 563	87 154
Fonds dédiés	72 888	75 076
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (Note 7)	151 451	162 230
Provisions pour risques	3 231	2 937
Provisions pour charges	43 782	57 038
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 8)	47 013	59 976
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 607	41 459
Emprunts et dettes financières diverses	8 035	5 412
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 688	51 770
Dettes des legs ou donations	14 062	16 718
Dettes fiscales et sociales	27 529	32 291
Autres dettes	17 417	19 796
Produits constatés d'avance (Note 9b)	53 526	37 812
DETTES (Note 3a)	207 864	205 257
Écarts de conversion passif	741	253
TOTAL PASSIF	1 326 267	1 349 009

COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE 2022

En milliers d'euros	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION (Note 10a)			
Ventes, prestations et services divers	24 828	20 029	4 799
Produits de tiers financeurs	232 736	222 717	10 019
Concours publics & subventions d'exploitation	115 377	109 643	5 734
Ministère chargé de la Recherche	55 896	55 860	37
Ministère chargé de la Santé	5 071	5 044	26
Contrats de recherche & autres fonds publics	54 410	48 739	5 671
Ressources liées à la générosité du public	89 917	87 677	2 240
Dons manuels	23 728	23 874	-145
Mécénats	4 987	8 450	-3 463
Legs, donations et assurances-vie	61 202	55 353	5 849
Contributions financières	27 442	25 397	2 045
Contrats R&D	12 570	11 143	1 427
Contrats de recherche & autres contributions	14 872	14 255	617
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions & transferts de charges	5 710	6 279	-569
Utilisations des fonds dédiés	21 161	19 195	1 966
Autres produits	33 884	39 254	-5 371
Redevances de marques & de brevets	24 250	24 564	-314
Revenus des immeubles de rapport	7 320	6 706	614
Autres produits	2 315	7 985	-5 670
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	318 319	307 473	10 845
CHARGES D'EXPLOITATION (Note 10b)			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	31 424	29 194	2 231
Autres achats et charges externes	80 794	70 771	10 022
Impôts et taxes	6 185	6 432	-247
Salaires et traitements	118 404	111 166	7 239
Charges sociales	49 311	47 520	1 791
Dotations aux amortissements et provisions	39 504	36 968	2 536
Reports en fonds dédiés	19 279	22 672	-3 394
Autres charges	9 583	5 443	4 141
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	354 484	330 165	24 319
Contribution des établissements hors métropole*	-1 527	631	-2 158
EXCÉDENT OU DÉFICIT D'EXPLOITATION	-37 693	-22 061	-15 632

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE 2022

En milliers d'euros	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	3 488	33 035	-29 547
Autres intérêts et produits assimilés	1 169	1 429	-260
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 411	1 461	-50
Différences positives de change	1 133	1 107	26
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	7 201	37 032	-29 831
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 043	2 022	10 020
Intérêts et charges assimilés	947	544	403
Différences négatives de change	455	448	6
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	13 444	3 014	10 430
Contribution des établissements hors métropole	413	167	246
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER (Note 11)	-5 830	34 184	-40 014
EXCÉDENT OU DÉFICIT COURANT	-43 523	12 123	-55 646
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	31	4	26
Sur opérations en capital	33 097	6 706	26 391
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 837	2 623	9 214
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 964	9 333	35 631
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	29	5 056	-5 027
Sur opérations en capital	5 990	541	5 449
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 470	-2 470
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 019	8 067	-2 048
Contribution des établissements hors métropole*	3 000	267	2 733
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL (Note 12)	41 945	1 533	40 412
Intéressement des salariés	-97	1 469	-1 566
TOTAL DES PRODUITS	372 467	353 434	19 033
TOTAL DES CHARGES	373 948	341 247	32 701
EXCÉDENT OU DÉFICIT NET	-1 481	12 187	-13 668

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat courant affiche en 2022 un déficit de -43,5 M€ contre un excédent de 12,1 M€ en 2021, soit une variation de -55,6 M€. Cette variation se compose d'une augmentation du déficit d'exploitation de 15,6 M€ et d'un passage vers un déficit financier, ce qui engendre une variation négative de 40,1 M€.

L'augmentation du déficit d'exploitation est due en grande partie à l'augmentation des charges d'exploitation (+24,3 M€), notam-

ment des charges de fonctionnement (+10,0 M€) et des charges de personnel (+9,0 M€), compensée par une augmentation des produits d'exploitation sur les ventes et prestations (+ 4,7 M€) et les produits des tiers financeurs (+10,0 M€).

Quant à la variation négative du résultat financier, elle correspond à une diminution des produits issus des placements long terme (-29,5 M€) et une augmentation des charges financières (+10,0 M€).

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 41,9 M€ en 2022 compte tenu des cessions d'immeubles de rapport (+27,0 M€) et de la reprise de provision sur l'indemnité de départ en retraite (+11,8 M€).

En synthèse, le résultat net s'établit à **-1,5 M€** contre +12,2 M€ en 2021, soit une baisse de **13,7 M€**.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2022

En milliers d'euros	31 déc. 2022	31 déc. 2021
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	-1 481	12 187
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	-26 197	32 516
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	4 484	5 954
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	-2 030	-2 096
Variation des provisions pour risques et charges	-12 963	-3 695
Variation des fonds dédiés	-2 188	4 056
Variation quotes-parts des subventions d'équipement	-2 566	-6 352
Marge brute d'autofinancement	-42 941	42 570
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	23 003	-985
TOTAL FLUX D'EXPLOITATION	-19 938	41 586
FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-9 659	-3 476
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-45 391	-37 985
Acquisitions d'immobilisations financières	-2 416	-2 194
Variation des subventions d'équipement	1 908	3 410
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	75 989	7 289
Variation des titres de placement stables	-19 107	413
TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	1 325	-32 543
FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation du fonds de dotation	45	
Remboursements des emprunts ⁽²⁾	-3 229	-6 259
TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-3 184	-6 259
FLUX SUR LA GESTION DES LEGS OU DONATIONS	2 224	-813
VARIATION DE TRÉSORERIE	-19 574	1 970
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE⁽¹⁾	157 232	148 333
TRÉSORERIE VARIATION PÉRIMÈTRE		6 928
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE⁽¹⁾	137 658	157 232

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement

(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts bancaires

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et les Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane qui, depuis l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. À compter du 31 décembre 2021, le périmètre « consolidé » intègre l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie. Les excédents ou déficits de ces trois instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général sous réserve des dispositions particulières du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 et du règlement ANC N°2020-08 du 4 décembre 2020.

Concours publics et subventions d'exploitation

Sont inscrites dans le compte de résultat en « Produits d'exploitation » :

- Les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et le ministère chargé de la Santé) ;
- Les subventions reçues d'organismes publics ;
- Les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation, qui sont appelées dans le nouveau règlement comptable « concours publics ».

Contrats et conventions de recherche

En application du nouveau règlement comptable, ces contrats et conventions de recherche sont comptabilisés en subventions d'exploitation lorsqu'il s'agit de financeurs publics et en contributions financières lorsqu'il s'agit de financeurs privés.

Ces conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu au contrat. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et seront progressivement reconnus en compte de résultat au prorata temporis, conformément aux dispositions de la convention de recherche et, le cas échéant, ajusté aux engagements à réaliser pour couvrir les charges de recherche.

Legs, donations et successions (libéralités)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- Les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports en fonds propres de la Fondation ;
- Les legs ou donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- Sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée, conformément à son affectation à la fin de l'exercice, est enregistrée au passif en « fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice « reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

À compter de 2021, et conformément aux nouveaux statuts de l'Institut Pasteur, les produits des libéralités sont enregistrés en produits d'exploitation, y compris la part individuellement supérieure à 300 000 €.

Le nouveau règlement comptable 2018-06 modifie sensiblement la méthode de comptabilisation des legs ou donations :

- Dès leur acceptation par le Conseil d'administration, les legs ou donations sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nette de réalisation estimée ;
- La contrepartie est en général un compte de produits, sauf dans le cas spécifique où il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité, et dans ce cas la contrepartie est en fonds propres ;
- Parallèlement au passif du bilan, des fonds reportés sont constatés. Ces fonds reportés sont rapportés au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des différents lots de legs ou donations qui les composent.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Note 1 : Immobilisations Incorporelles et Corporelles

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions, à l'exception du terrain du campus de l'Institut qui a été évalué « à-dire d'experts » en 1970.

Ces actifs sont comptabilisés conformément aux règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- Le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement,
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- Les coûts de développement,
- Les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires),
- Les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens soit :

- Immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans ;
- Immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- Immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- Matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 3 à 5 ans ;
- Matériel informatique 3 ans ;
- Mobilier de bureau 10 ans ;
- Agencements, aménagements, installations 5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005, comme suit :

- Structure et ouvrages assimilés 40 ans ;
- Toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans ;
- Ravèlement et ascenseurs 15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

Des revues régulières sont effectuées et des dépréciations ou amortissements exceptionnels peuvent être constatés pour notamment prendre en compte les impacts des évolutions du marché immobilier et ceux du schéma directeur immobilier sur la valeur de nos actifs.

À compter de l'exercice 2020 et conformément au nouveau règlement comptable, les biens reçus des legs ou donations destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan dans l'attente de la réalisation du legs ou de la donation. Ces biens ne sont pas amortis et peuvent être dépréciés dans l'attente de leur vente suivant le prix du marché.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 1 ^{er} janv. 2022	Acquisitions & poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes au 31 déc. 2022
			Cessions	Hors service & poste à poste	
Immobilisations incorporelles ^(a)	37 933	9 648		12 043	35 537
Immobilisations incorporelles instituts consolidés ^(*)	607	11		176	442
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 540	9 659		12 220	35 979
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	312 018	13 440		13 589	311 869
Terrains et immeubles instituts consolidés ^(*)	7 955	135			8 090
	331 229	13 575		13 589	331 215
Matériel et outillage	204 856	14 078		19 247	199 688
Mobilier et matériel de bureau	37 951	2 438		18 165	22 223
Matériels et mobiliers instituts consolidés ^(*)	11 346	462	3	22	11 782
	254 152	16 978	3	37 434	233 693
Agencements, aménagements, installations	9 931			5 039	4 893
Agencements installations instituts consolidés ^(*)	2 642	96			2 738
Autres immobilisations	121		8	113	
Autres immobilisations instituts consolidés ^(*)	152	51	19		184
IMMOBILISATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION	598 227	30 700	29	56 175	572 723
Terrains de rapport	431	39	8		462
Immeubles de rapport	113 189	8 012	7 509	47	113 644
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE RAPPORT	113 619	8 051	7 517	47	114 106
Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus	55 598	19 748	30 260		45 087
BIENS	55 598	19 748	30 260	0	45 087
Immobilisations en cours	15 745	19 799		13 266	22 278
Immobilisations en cours instituts consolidés ^(*)	234	110		3	341
IMMOBILISATIONS EN COURS	15 979	19 908		13 268	22 619
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	783 424	78 408	37 806	69 491	754 535
TOTAL	821 963	88 066	37 806	81 710	790 514

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles



Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrés en immobilisations incorporelles.

Ce poste comprend, en principal, des logiciels informatiques (achat et évolutifs) pour répondre aux besoins des utilisateurs et surtout aux évolutions des systèmes d'informations.

Les donations temporaires d'usufruit (DUT) sont au nombre de quatre pour un montant brut total de 650 k€.

Immobilisations corporelles

Les principales valeurs immobilisées liées à l'exploitation concernent l'ensemble immobilier du campus parisien de l'Institut Pasteur ainsi que les équipements scientifiques utilisés sur ce campus. Les travaux réalisés sur l'aménagement des bâtiments de recherche, des plateformes technologiques et de maintenance des bâtiments représentent une augmentation des valeurs brutes de 13 440 k€ dont en principal sur le campus (1 646 k€), le bâtiment Fernbach (1 382 k€), le bâtiment CMIP (984 k€) et enfin le bâtiment Lwoff (866 k€). Le poste matériel et outillage sur le site de Paris (14 078 k€) concerne l'ensemble des équipements scientifiques de haute technologie acquis ou mis en service. Les

sorties (19 247 k€) correspondent principalement aux mises au rebut réalisées sur des matériels totalement amortis, obsolètes et non inventoriés. Le poste mobilier et matériel de bureau et informatique sur le site de Paris (2 438 k€) concerne en principal l'ensemble des matériels informatiques. Les sorties (18 165 k€), correspondent principalement aux mises au rebut réalisées sur des matériels totalement amortis, obsolètes et non inventoriés.

Les immobilisations corporelles de rapport sont constituées de biens immobiliers issus de libéralités, conservés à l'actif du bilan ou acquis sur les fonds propres de la Fondation en vue de produire des revenus. Les acquisitions de l'exercice (8 012 k€) correspondent à hauteur de 174 k€ aux travaux de rénovation et à l'intégration dans le patrimoine de rapport de quatre biens issus de legs pour 7 770 k€. Quant aux cessions (7 509 k€), elles correspondent en principal à deux cessions à Meudon et Paris IX^e.

Les biens immobiliers reçus par legs ou donations acceptés au bureau du Conseil d'administration et destinés à être vendus ont diminué en net de 10 512 k€. Les valeurs d'immobilisations en cours (22 278 k€) concernent les chantiers exceptionnels pour 19 656 k€, les chantiers de maintenance pour 1 190 k€ et les chantiers d'aménagement pour 1 023 k€.

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont amorties sur la durée de la donation.

La dépréciation constatée sur un immeuble situé dans le VI^e arrondissement de Paris est maintenue à 4 800 k€, compte tenu de la valeur marché du 31 décembre 2022.

Compte tenu du réaménagement du Centre d'Information Scientifique (CIS) prévu sur 2022 et 2023, une modification de la durée des amortissements, pratiqués sur ce bâtiment, a engendré dès 2022 une charge d'amortissement complémentaire de 1,5 M€.

Note 2 : immobilisations financières

Sont inclus en immobilisations financières :

- Les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;

- Les titres de placement stables qui correspondent à des valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- Les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- Les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert ;
- Les titres non cotés, investissements effectués en capital risque, de type partenariats stratégiques, sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative (en générale trimestrielle) du fonds est inférieure au prix de revient.
- Les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

Tableau des amortissements et provisions cumulés

En milliers d'euros

	Valeurs au 1 ^{er} janv. 2022	Mouvements de l'année		Valeurs au 31 déc. 2022
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	30 824	6 264	12 043	25 044
Immobilisations incorporelles instituts consolidés (*)	472	53	176	349
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 296	6 316	12 220	25 393
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	127 047	11 711	13 589	125 170
Terrains et immeubles instituts consolidés (*)	5 341	200		5 541
	132 389	11 911	13 589	130 711
Matériel et outillage	173 477	12 391	19 090	166 778
Mobilier et matériel de bureau	26 769	3 807	18 165	12 411
Matériels et mobiliers instituts consolidés (*)	10 102	334	24	10 412
	210 349	16 532	37 278	189 601
Agencements, aménagements, installations	9 931		5 039	4 893
Agencements installations instituts consolidés (*)	2 399	68		2 467
Autres immobilisations	121		121	
Autres immobilisations instituts consolidés (*)	124	27	19	133
Immobilisations liées à l'exploitation	355 312	28 537	56 045	327 804
Terrains de rapport				
Immeubles de rapport	31 174	2 792	1 732	32 234
TERRAINS ET IMMEUBLES DE RAPPORT	31 174	2 792	1 732	32 234
Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus		251		251
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	386 487	31 580	57 777	360 290
TOTAL	417 783	37 896	69 997	385 682

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

	Capital social	Capitaux propres autres le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes au		Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31 déc. 2022	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
				1 ^{er} jan. 2022	31 déc. 2022					
TITRES DE PARTICIPATION				5 665	7 908	2 244	3 358	4 551		
Participations (supérieures à 10 %)										
V4C	10		22,00 %		2	2		2		
Argobio	19 960	-4 743	20,00 %	2 000	4 000	2 000	1 285	2 715	9	-4 743
Neurophoenix	430	-184	15,00 %	65	65		28	37	203	-159
Participations (inférieures à 10 %)										
Start-up				3 528	3 769	241	2 036	1 734		
Autres				72	72		10	63		
TITRES DE PLACEMENT STABLES				608 969	628 055	19 086	13 408	614 647		
Actions euros				229 543	160 431	-69 112		160 431		
Actions internationales				242 434	322 434	80 000	5 590	316 843		
Obligations				47 152		-47 152				
Immobilier				31 915	55 574	23 659	2 974	52 600		
Autres placements long terme				57 925	89 616	31 691	4 844	84 772		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (*)				3 886	4 058	171	40	4 018		
Prêt effort construction				3 686	3 857	171	40	3 817		
Dépôts et cautionnements				190	189	-1		189		
Autres immobilisations financières				10	12	1		12		
TOTAL				618 520	640 021	21 501	16 806	623 215		

(*) y compris IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les participations de l'Institut Pasteur sont, pour l'essentiel, des participations dans des sociétés pour lesquelles l'Institut Pasteur est co-fondateur aux côtés d'un chercheur pasteurien (7 836 k€). Ces participations sont dépréciées pour 3 348 k€ et ont une valeur nette comptable de 4 488 k€.

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2022 à 688 480 k€ (795 278 k€ au 31 décembre 2021). Dans le cadre de la mission sociale liée à la valorisation de la recherche, depuis de nombreuses années, l'Institut Pasteur investit dans des start-up. Ainsi, au 31 décembre 2022, nous comptons neuf start-up pour une valeur nette au bilan de 4 488 k€ et valorisée à 4 900 k€. En 2022, une nouvelle participation, celle de V4C.

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2022, sont les suivants :

Ariana Pharma : La société propose une technologie et un savoir-faire uniques d'analyses de données multiparamétriques (biochimique, génomique, protéomique, génétique, métabolique, etc.) en vue d'optimiser les résultats d'essais cliniques des produits thérapeutiques développés par ses partenaires pour une délivrance plus efficace aux patients, une probabilité de succès plus élevée et un risque moindre. Dans le cadre du développement de l'entreprise et de ses activités, la société a recruté un nouveau directeur financier, Bertrand Lellouche, et une nouvelle directrice du Business Development, Marion Soto. Les sociétés Ariana Pharma et OmiCure ont annoncé une collaboration avec le Centre Léon Bérard dans la recherche par intelligence artificielle de traitements plus efficaces contre les cancers.

AVATAR MEDICAL : La société a poursuivi son développement en 2022 et a été lauréate du programme European Innovation Council (EIC) Accelerator, lui permettant de bénéficier d'un financement européen de 2,5 M€. La société a également été lauréate du Grand Prix de l'Académie des Technologies et récompensée au Laval Virtual Europe 2022 par 3 prix (ReVolution #Startups International Award, VR/AR Healthcare Award et le Grand Prix).

GenOway : La société est un acteur majeur dans la conception et le développement de modèles de recherches moléculaires, cellulaires et animaux à forte valeur ajoutée. GenOway possède un savoir-faire et une offre uniques pour la validation d'immunothérapies innovantes. Dans le cadre de son développement commercial, la société a sous-licencié sa technologie CRISPR/Cas9 de manière non exclusive aux institutions de recherche académiques au Royaume-Uni en vue de leur permettre de proposer de nouveaux modèles précliniques aux industriels du secteur et aux sociétés de biotechnologies. Depuis sa création, la société a développé plus de 2 500 modèles animaux pour l'industrie pharmaceutique et opère principalement aux États-Unis (60 %) et dans 18 pays en Europe et en Asie.

Neurophoenix : Créée en août 2018, la société est issue de la valorisation des travaux de recherche réalisée par Monique Lafon au sein de l'Institut Pasteur portant sur la découverte d'une molécule ayant une double propriété remarquable de neuroprotection et de neurorégénération. Cette caractéristique en fait un candidat médicament unique pouvant potentiellement concerner l'ensemble des maladies neurodégénératives. La société développe un pipeline de produits dans le traitement de neuropathies optiques et de la sclérose latérale amyotrophique (SLA).

Oncovita : Créée en février 2015, la société a pour mission le développement de nouvelles solutions thérapeutiques pour le traitement des cancers. Oncovita met en œuvre la plateforme technologique « rougeole » développée à l'Institut Pasteur par le Dr. Frédéric Tangy pour le développement de virus oncolytiques. Les études précliniques dans divers modèles de tumeurs solides ont démontré une activité immuno-oncolytique prometteuse de la solution thérapeutique développée par la société.

PathoQuest : La société développe des tests de diagnostic pour l'identification d'agents pathogènes de nature virale par séquençage haut débit. Parallèlement, PathoQuest propose aux sociétés pharmaceutiques et de biotechnologies un ensemble de tests biologiques de contrôle qualité en vue de les accompagner dans le développement de leurs solutions thérapeutiques. En 2022, la société a annoncé l'ouverture d'un nouvel établissement aux États-Unis (à Wayne, PA) en vue d'y développer fortement son activité commerciale.

SpikImm : L'Institut Pasteur a signé un contrat de licence exclusive et mondiale avec la start-up SpikImm SAS, nouvellement créée en mai 2021 par le fonds Truffle Capital. La mission de la société est le développement d'anticorps monoclonaux puissants et actifs sur les différents variants du SARS-CoV-2. Attribué par France 2030, la société SpikImm a reçu en 2022 un premier financement de 2,0 M€ (projet AMIMAB) pour ses évaluations précliniques et sa production de lots, puis un financement de 15,0 M€ (projet PROPHYMAB) afin d'accélérer le développement clinique et industriel de ses anticorps monoclonaux contre le SARS-CoV-2.

TheraVectys : La société a pour mission le développement de nouvelles solutions vaccinales thérapeutiques et prophylactiques pour le traitement et la prévention de maladies infectieuses et de divers cancers. En 2022, la société a annoncé des résultats prometteurs obtenus lors de l'évaluation préclinique de son candidat médicament Lenti-COVID par voie intranasale pour lutter contre le SARS-CoV2. TheraVectys a également annoncé, d'une part, la mise au point d'une méthode de vaccination efficace contre la tuberculose basée sur sa technologie Lenti propriétaire et, d'autre part, des premiers résultats prometteurs chez l'homme dans le traitement d'infection chronique par le virus de l'hépatite B (VHB).

V4C : La société, créée en 2022, a pour mission le développement de nouvelles solutions vaccinales pour la prévention et le traitement des maladies infectieuses et de la dengue en première intention. Le projet de société a été lauréat du concours d'innovation i-Lab dans la catégorie « Grand Prix » lors de son édition 2020.

L'Institut Pasteur construit sa politique d'investissement autour des catégories d'actifs suivantes :

- Obligations cotées ou produits de taux, qui permettent de générer des revenus tout en constituant un amortisseur en cas de forte baisse des marchés actions,
- Actions cotées de grandes capitalisations. Plus volatile, cette classe d'actifs a pour objectif principal d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme et de distribuer régulièrement des dividendes,
- Immobilier de rapport (en direct ou 'papier'), qui a pour objectif de diversifier les placements, percevoir des revenus réguliers et constituer une réserve foncière,

- Placements non cotés hors immobilier, qui regroupent notamment le capital investissement, les infrastructures et la dette privée. Leur illiquidité permet de profiter d'un surplus de rendement et leur comportement est décorrélé des autres marchés,
- Partenariats stratégiques, qui sont en lien avec la mission de l'Institut Pasteur et permettent de soutenir la recherche et l'innovation, tout en profitant d'un surplus de performance.

L'allocation stratégique d'actifs a été revue et validée par le Conseil d'administration du 26 juin 2020 dans le respect du cadre de référence :

- 5 % minimum du patrimoine productif en obligations,
- 70 % maximum du patrimoine productif en actions,
- les placements LT cotés représentent au minimum 30 % du patrimoine productif,
- les placements LT représentent au minimum 80 % du patrimoine productif,
- le poids de la trésorerie court terme est limité à 20 % du patrimoine productif,
- la valeur vénale des biens immobiliers de rapport doit représenter au minimum 10 % du patrimoine productif.

L'année 2022 a été principalement marquée par l'abandon du FCP « Pasteur Obligations 1 » pour environ 47 M€, par la diminution des fonds actions euros au profit de fonds actions internationaux, notamment US, et par un investissement de 25 M€ en immobilier papier.

L'Institut Pasteur a continué d'investir, pour environ 27 M€, dans les fonds de capital investissement et capital risque, à hauteur des appels de fonds reçus, et conformément aux engagements pris. L'ensemble des contraintes prudentielles mentionnées à l'article 4.2 du cadre de référence des placements de l'Institut Pasteur est respecté.

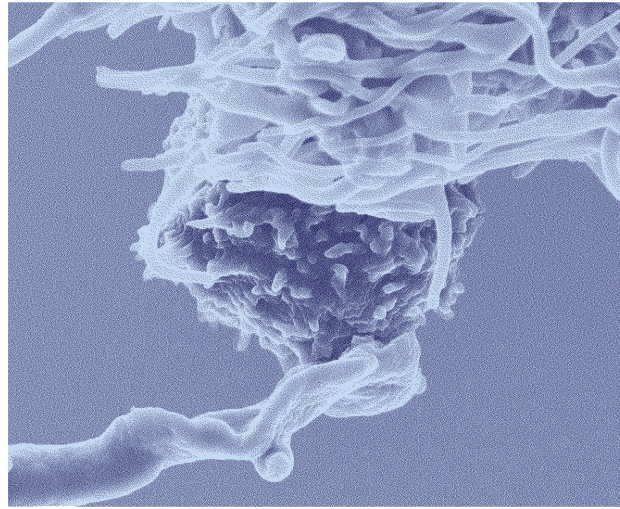
Note 3a : échéancier des créances et des dettes

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
CLIENTS	83 111	82 809	302	
Autres créances d'exploitation				
Créances reçues par legs ou donations	45 558	45 558		
Créances fournisseurs	1 363	1 363		
Personnel et organismes sociaux	476	476		
État	8 213	8 213		
Comptes courants	8 674	928	7 746	
Autres	4 119	4 119		
TOTAL	68 403	60 657	7 746	
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION	151 515	143 466	8 048	
Dettes financières auprès des banques	35 607	5 881	22 270	7 456
Autres dettes financières	8 035	8 035		
Dettes fournisseurs	51 688	51 688		
Dettes des legs ou donations	14 062	14 062		
Dettes sociales et fiscales	27 529	27 529		
Autres dettes	17 418	17 418		
TOTAL DETTES	154 338	124 612	22 270	7 456

(*) y compris IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

**Note 3b : produits à recevoir et charges à payer**

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations - coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients - factures à établir	32 750
Personnel - frais personnel à recevoir	63
Impôts et taxes à recevoir	2 675
Autres créances - produits à recevoir	3 181
Produits financiers à recevoir	3 348
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	42 017
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	10
Fournisseurs - factures non parvenues	25 795
Personnel - charges à payer	15 466
Organismes sociaux - charges à payer	7 517
Impôts et taxes à payer	1 683
Clients - avoirs à établir	1 416
Autres dettes - charges à payer	
TOTAL CHARGES À PAYER	51 887

Y compris IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les créances clients correspondent à hauteur de 36 009 k€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les douze prochains mois. Le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance client sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.

Les dettes financières comprennent trois emprunts contractés auprès des établissements bancaires restant à rembourser pour 35 607 k€.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Note 4a : valeurs mobilières de placement

Sont inscrites, dans ce poste, les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Sicav monétaires	393	393
Titres sur legs	491	493
Dépôts à terme	104 994	124 161
Dépréciation des comptes financiers	-373	-271
TOTAL INSTITUT PASTEUR	105 505	124 776
Valeurs mobilières de placement instituts consolidés (*)	3	3
TOTAL GÉNÉRAL	105 508	124 779

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2022 à 20 k€ (121 k€ au 31 décembre 2021).
Au 31 décembre 2022, les dépôts à terme s'élèvent à 101 022 k€ en valeur nominale et les intérêts courus à 3 333 k€.

Note 4b : stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

Le résultat 2021 a été affecté pour moitié en autres fonds propres et en report à nouveau, soit respectivement pour 6 093 k€ selon la délibération du Conseil d'administration du 6 mai 2022. Lors de ce Conseil d'administration, la valeur de la dotation statutaire de 700 000 k€ a été confirmée.

Quant à la dotation constitutive de la fondation abritée « Pasteur Network Foundation », sous l'égide de l'Institut Pasteur, elle a été dotée d'un montant complémentaire de 45 k€.

Note 5 : fonds propres

En application du nouveau règlement n° 2018-06 de l'ANC, sont inscrits directement en fonds propres avec ou sans droit de reprise, lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité, les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

En milliers d'euros

	Solde au 1 ^{er} janv. 2022	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		Solde au 31 déc. 2022
		Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	
Fonds propres	814 576	6 093		45				820 714
Réserves								
Report à nouveau	57 177	6 093						63 271
Excédent ou déficit de l'exercice	12 187	-12 187		-1 481				-1 481
TOTAL FONDS PROPRES	883 940			-1 436				882 504
Subvention d'équipement	37 353			1 908		2 566		36 696
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	37 353			1 908		2 566		36 696

Note 6 : autres fonds propres

Sont inscrits dans le poste « subventions d'investissement » :

- Les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- Les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- Les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes, quelle que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts.

Cette méthode qui jusque-là dérogeait à la réglementation comptable (Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17)), est maintenant conforme au NRC de l'ANC 2018-06.

En milliers d'euros

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2022	49 083	10 558	-23 335	36 306
Subventions 2022	1 836	3 410		5 246
Amortissements de 2022 couverts par des subventions			-5 662	-5 662
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis	-3 454		3 249	-205
TOTAL INSTITUT PASTEUR	47 465	13 968	-25 748	35 685
Total instituts consolidés (*)	5 250	2 492	-6 732	1 010
TOTAL GÉNÉRAL	52 715	16 460	-32 480	36 696

(*) Instituts consolidés : IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les subventions d'équipement ont augmenté de 5 362 k€ sur l'exercice 2022 et ont couvert les amortissements de l'exercice à hauteur de 5 815 k€.

Note 7 : fonds reportés et dédiés**Fonds reportés**

La partie des ressources de legs ou donations constatées en produit au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique de passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Un report en fonds reportés (augmentation) est constaté lors de la comptabilisation des actifs nets d'un legs ou d'une donation accepté(e) au cours de l'exercice et non encore disponible (non encaissé ou non transféré à la clôture de l'exercice).

Une utilisation en fonds reportés (diminution) est constatée lors de la réalisation des biens constituant le legs ou la donation, c'est-à-dire lors de l'encaissement ou du transfert des biens.

Fonds dédiés

Le NRC N° 2018-06 a apporté des précisions sur la définition et la modalité de constitution et de reprise des fonds dédiés.

Tous les financements pluriannuels affectés à des projets définis sont utilisés conformément à la convention signée entre les parties et font l'objet d'un suivi analytique.

La notion de projet défini est :

- De participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;
- D'être clairement définie dans sa rédaction et dans le délai de réalisation du projet.

Sont inscrits dans le poste « Fonds dédiés » :

- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs ou donations affectés à un programme de recherche et non encore utilisés à la clôture de l'exercice en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la GP » ;
- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Reports en fonds dédiés sur contrats de recherche ».

Au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, le compte « Fonds dédiés » est soldé en contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « Utilisation des fonds dédiés ».

En milliers d'euros

	Solde au 1 ^{er} janv. 2022	Reports	Utilisations		Transferts	Solde au	
			Montant	Dont rembts		31 déc. 2022	Dont fonds dédiés non utilisés depuis plus de 2 ans
Fonds reportés liés aux legs ou donations	87 069	29 752	38 554			78 267	
Fonds reportés sur donation temporaire d'usufruit	85	320	109			296	
Fonds dédiés sur contrats de recherche	46 117	12 795	13 931			44 981	
Fonds dédiés sur contrats R&D	4 047	3 114	955			6 207	
Fonds dédiés sur ressources liées à la GP	23 571	3 370	6 276			20 665	
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	160 889	49 351	59 824			150 416	
Sur contrats de recherche instituts consolidés (*)	1 340	632	938			1 035	
TOTAL GÉNÉRAL	162 230	49 983	60 762			151 451	

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Fonds reportés

Les variations de l'année sont les reports de fonds reportés (augmentation) correspondant aux legs acceptés au cours de l'année et non réalisés au 31 décembre 2022 pour 29,7 M€, et aux utilisations de fonds reportés (diminution) correspondant aux legs réalisés sur l'année pour 38,5 M€.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés constitués de dons et legs comprennent un don de 1,5 M€, placé, conformément à la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée de 12 ans.

La partie des ressources dédiées non utilisées est comptabilisée en report en fonds dédiés (augmentation) et la partie des ressources utilisées sur l'exercice (diminution) est comptabilisée en utilisation des fonds dédiés. Les montants respectifs sont de 19,9 M€ et 22,1 M€.

Note 8 : provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

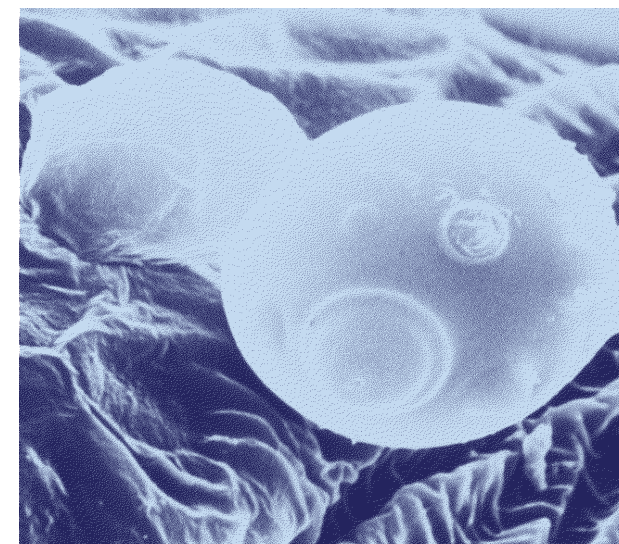
L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

En application de la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des normes comptables (ANC), les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolu-

tion de salaires et d'un taux d'actualisation financière. Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1^{er} mai 2003, des dispositions de la loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour. Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat. Les gains et pertes actuariels sont enregistrés en résultat exceptionnel.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.



En milliers d'euros					
	Solde au 1 ^{er} jan. 2022	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde au 31 déc. 2022
Indemnités de départ en retraite	52 486	1 005	11 866		41 625
Provisions pour risques sur litiges	2 638	937	465	213	2 897
Provisions pour risques sur charges	3 058	21	2 000	4	1 075
Provisions pour pertes de change latentes	290	325	290		325
TOTAL INSTITUT PASTEUR	58 472	2 287	14 621	217	45 921
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux - instituts consolidés (*)	1 504	129	541		1 092
TOTAL GÉNÉRAL	59 976	2 417	15 162	218	47 013

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations. Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 2 417 k€ sur l'exercice. Cette dotation complémentaire est due principalement à l'ajustement de la provision indemnité de retraite (1 005 k€) et aux nouveaux litiges identifiés (1 412 k€). Les reprises sont pour principal la provision pour indemnité de départ à la retraite (PIDR) (11 866 k€), la contribution transport (2 000 k€) et les litiges résolus (465 k€).

Indemnités de départ en retraite

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite sont définis par l'accord collectif d'entreprise.

Les hypothèses économiques et démographiques prises en considération pour l'évaluation de la provision au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Date d'évaluation	31 déc. 2021	31 déc. 2022
HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES		
Taux d'actualisation	0,75 %	3,65 %
Taux d'inflation	1,90 %	2,20 %
Taux progression salaires	2,25 %	3 % puis 2,25 % à compter de 2025
Taux de charges	46 %	46 %
HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES		
Type de départ en retraite		
Personnel administratif	à l'initiative du salarié	
Scientifiques	Pour 70 % à l'initiative de l'employeur	
Âge départ retraite		
Personnel administratif	Entre 62 et 70 ans selon la	
Scientifiques	la catégorie du salarié	
Âge début de carrière		
Personnel administratif	21 ans	21 ans
Scientifiques	24 ans	24 ans

L'écart actuariel est constaté en résultat exceptionnel, soit au 31/12/2022 une reprise de 11 837 k€.

Note 9a : charges constatées d'avance

En milliers d'euros		
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Charges de fonctionnement	7 553	7 924
TOTAL INSTITUT PASTEUR	7 553	7 924
CCA instituts consolidés (*)	137	129
TOTAL GÉNÉRAL	7 690	8 053

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Note 9b : produits constatés d'avance

En milliers d'euros		
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Contrats de recherche	49 587	31 261
Autres produits	1 676	3 184
TOTAL INSTITUT PASTEUR	51 263	34 445
PCA instituts consolidés (*)	2 263	3 367
TOTAL GÉNÉRAL	53 526	37 812

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur les contrats et conventions de recherche pluriannuels.

Les produits constatés d'avance sur contrats de recherche, destinés à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, sont enregistrés en produits d'exploitation, au prorata temporis, selon les conditions contractuelles les régissant.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 10a : les produits d'exploitation

En milliers d'euros			
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation
VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS	24 828	20 029	4 799
Ventes & prestations scientifiques	10 305	7 897	2 408
Centre médical	4 590	3 443	1 147
Autres ventes & prestations	4 086	3 247	839
Production stockée	58	47	11
Produits des activités annexes	5 790	5 395	395
PRODUITS DE TIERS FINANCIERS	232 736	222 717	10 019
Concours publics & subventions d'exploitation	115 377	109 643	5 734
Ministère chargé de la Recherche	55 896	55 860	37
Ministère chargé de la Santé	5 071	5 044	26
Contrats de recherche & autres fonds publics	54 410	48 739	5 671
Ressources liées à la générosité du public	89 917	87 677	2 240
Dons manuels	23 728	23 874	-145
Mécénats	4 987	8 450	-3 463
Legs, donations et assurances-vie ⁽¹⁾	61 202	55 353	5 849
Contributions financières	27 442	25 397	2 045
Contrats R&D	12 570	11 143	1 427
Contrats de recherche & autres contributions	14 872	14 255	617
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS & TRANSFERTS DE CHARGES	5 710	6 279	-569
UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	21 161	19 195	1 966
AUTRES PRODUITS	33 884	39 254	-5 371
Redevances de marques & de brevets	24 250	24 564	-314
Revenus des immeubles de rapport	7 320	6 706	614
Autres produits	2 315	7 985	-5 670
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	318 319	307 473	10 845
Détail de la rubrique (article 431-8) :	Montant	Montant	Variation
PRODUITS	109 067	124 495	-15 428
Assurances-vie	14 865	14 475	390
Produits de legs (article 213-9)	37 986	53 802	-15 816
Prix de vente des biens reçus par legs destinés à être cédés	17 658	17 133	524
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	4	1	3
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	38 554	39 083	-529
CHARGES	47 865	69 142	-21 277
Valeur nette comptable des biens reçus par legs destinés à être cédés	17 841	16 210	1 631
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	272	40	232
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	29 752	52 892	-23 140
(1) LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	61 202	55 353	5 849



Les produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à **318,3 M€**, en augmentation de **10,8 M€ (+3,4 %)** par rapport à 2021. Cette hausse porte principalement sur les ventes et prestations de service ainsi que sur les ressources des tiers financeurs.

Ventes, prestations et services divers (24,8 M€ / +4,8 M€)

Ces produits de nature diverse génèrent en 2022 un chiffre d'affaires total de 24,8 M€, en hausse par rapport à 2021.

La hausse enregistrée entre 2022 et 2021 correspond principalement à l'activité séquençage sur le suivi des variants du SARS-CoV-2 à la demande du ministère de la Santé ; facturation des séquences à la CPAM (+2,2 M€, +34,7 %) et à l'activité du Centre Médical de l'Institut Pasteur (+1,1 M€, +33,3 %). Les autres composantes se compensent entre elles et n'appellent pas de commentaire particulier.

Produits de tiers financeurs (232,7 M€ / +10,0 M€)

Cette rubrique regroupe les financements de tiers publics et privés, la hausse générale enregistrée en 2022 se décompose ainsi : sur les contrats de recherche publics (+5,7 M€), sur les ressources liées à la générosité du public (+2,2 M€) et enfin sur les financements privés (+2,1 M€).

Concours publics et subventions d'exploitation (115,4 M€ / +5,7 M€)

Les concours publics intègrent la taxe d'apprentissage pour 0,8 M€, sans variation par rapport à 2021, taxe perçue en qualité de formation.

Les contrats de recherche et autres fonds publics sont, quant à eux, en augmentation de 5,6 M€ et correspondent principalement aux bailleurs suivants : Agence nationale de la recherche (ANR) pour +3,4 M€ et l'Agence française du développement (AFD) pour 2,9 M€.

Les subventions des ministères n'appellent pas de commentaire particulier.

Ressources liées à la générosité publique (89,9 M€ / +2,2 M€)

Dons et mécénat (28,7 M€ / -3,6 M€)

Les produits du mécénat lissés sur la durée des conventions ont diminué en 2022 (-3,4 M€, -41 %). Cette diminution est due aux conventions de mécénat sur la Covid-19 arrivées à échéance.

Les dons manuels n'appellent pas de commentaire particulier.

La collecte de dons (hors taxe d'apprentissage) s'élève cette année à 28,3 M€ contre 32,9 M€ en 2021. Ce montant comprend la quote-part de générosité reçue portée dans la nouvelle rubrique du compte de résultat « Contributions financières » pour 0,8 M€ contre 1,9 M€ en 2021.

Legs et assurances-vie (61,2 M€ / +5,8 M€)

Les assurances-vie sont en légère progression (+0,4 M€) alors que les legs et donations sont en augmentation (+5,4 M€).

Suivant le nouveau règlement comptable, sont comptabilisés en « Autres produits » les montants reçus sur legs hors acceptation. Ces montants représentent, en 2022, 2,2 M€ contre 7,4 M€ en 2021.

Le montant total des legs acceptés par le bureau du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur s'élève en 2022 à 36,9 M€ contre 53,1 M€ en 2021.

Contributions financières (27,4 M€ / +2,0 M€)

Cette rubrique regroupe les financements reçus des tiers privés. Il s'agit des contrats R&D, des contrats de recherche et autres contributions des financeurs privés.

Les contrats R&D s'élèvent à 12,5 M€ sur l'exercice et augmentent de 1,4 M€, notamment dans la thématique « Autres » pour 1,0 M€ et la thématique « diagnostique » pour 0,4 M€.

Les contrats de recherche et autres contributions s'élèvent à 14,9 M€ contre 14,2 M€ en 2021, soit une augmentation de 0,7 M€, variation positive imputable principalement aux autres financements privés.

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges (5,7 M€ / -0,6 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 5,7 M€ en 2022, concernent des litiges ou charges connus et provisionnés les années antérieures et résolus ou réalisés en 2022. Pour le principal, il s'agit des provisions clients (2,9 M€) et de la provision STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France) (2,0 M€).

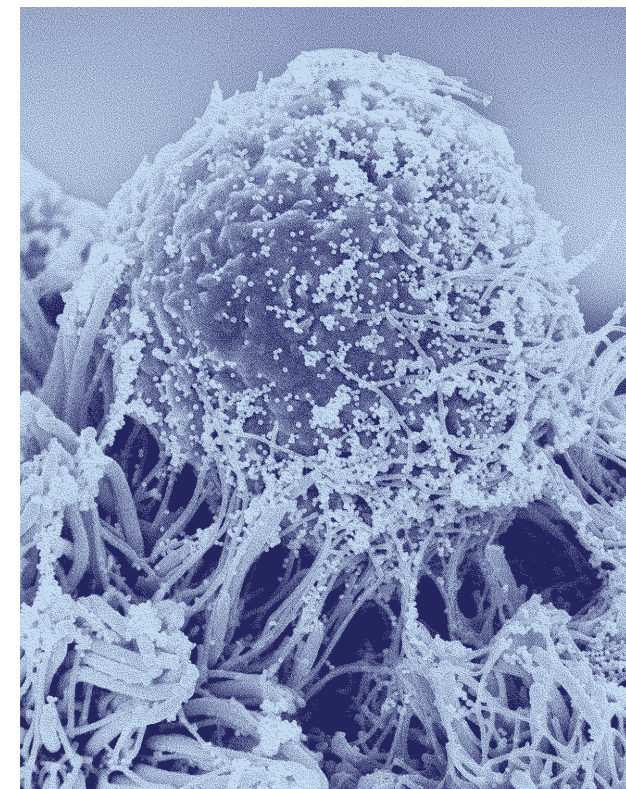
Fonds dédiés (21,1 M€ / +1,9 M€)

La consommation des fonds dédiés est constatée au fur et à mesure de la réalisation des projets définis par le crédit du compte « utilisation de fonds dédiés » : elle est de 21,1 M€ au 31 décembre 2022 et se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (13,9 M€), sur les contrats R&D (0,9 M€) et enfin sur les ressources liées à la GP (6,3 M€).

Autres produits (33,8 M€ / -5,4 M€)

Les autres produits comprennent les redevances de marques et de brevets à hauteur de 24,2 M€, les revenus du patrimoine de rapport à hauteur de 7,3 M€ et les autres produits pour 2,3 M€.

Les revenus issus des contrats de licences de brevets s'élèvent à 16,6 M€ contre 13,1 M€ en 2021, soit une augmentation de 3,5 M€,



compensée par une diminution de la licence de marque de -3,9 M€. Les revenus des produits du patrimoine immobilier comprennent l'ensemble des revenus issus des immeubles de rapport : loyers et dividendes. Ils présentent une légère augmentation de 0,6 M€. Les autres produits sont constitués principalement des autres produits sur legs à hauteur de 2,2 M€ ; ils correspondent aux montants reçus non acceptés par le bureau du Conseil d'administration.

Faits marquants sur l'exercice

- Les ventes et prestations de services sont en hausse de 4 799 k€. Reprise de l'activité du centre médical (+1 147 k€) et augmentation des prestations scientifiques sur le projet EMERGEN (+1 868 k€).
- Les produits de tiers financeurs publics sont en hausse de 5 734 k€. Cette hausse est due principalement aux autres financements publics tels que l'ANR et l'AFD (+6 437 k€).
- Les ressources liées à la générosité du public augmentent de 2 239 k€ en net :
 - Une baisse sur les dons manuels et des conventions de mécénat (-3 609 k€) due essentiellement au financement exceptionnel reçu sur la Covid-19 en 2020 ;
 - Une progression sur les legs, donations de 5 459 k€ ;
 - Une légère progression des assurances-vie de 389 k€ ;
- Les contributions financières (financements privés) augmentent de 2 044 k€, dont 1 427 k€ sur les contrats R&D et 617 k€ sur les contrats de recherche et autres contributions privés.
- Les reprises sur provisions et transferts de charges sont en baisse de 569 k€. Les principales variations sont imputables aux reprises de provisions clients (-189 k€) et au remboursement d'assurance (-376 k€).
- L'utilisation des fonds dédiés est en augmentation par rapport à 2021 de 1 967 k€. Cette variation se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (2 452 k€), sur les contrats R&D (-771 k€) et enfin sur les ressources liées à la GP (286 k€).
- Les autres produits sont constitués :
 - Des redevances de marque et brevets pour 24 250 k€ avec une baisse de 314 k€, notamment sur la licence de marque (-3 958 k€), compensée par une augmentation des licences de brevets (+3 644 k€) ;
 - Des revenus des immeubles de rapport pour 7 320 k€, revenus en augmentation par rapport à 2021 (+614 k€) ;
 - Des autres produits dont la variation négative de 5 670 k€ correspond aux autres produits de legs dont le montant n'était pas inscrit dans le montant accepté du legs.

Note 10b : les charges d'exploitation

En milliers d'euros	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation
Achats marchandises et matières premières	31 548	29 031	2 517
Variations de stocks	-124	163	-286
Autres achats et charges externes	80 794	70 771	10 022
Impôts, taxes et versements assimilés	6 185	6 432	-247
Salaires et traitements	118 404	111 166	7 239
Charges sociales	49 311	47 520	1 791
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 855	33 974	2 881
Dotations aux provisions	2 648	2 993	-345
Reports en fonds dédiés	19 279	22 672	-3 394
Autres charges	9 583	5 443	4 141
Contribution des établissements hors métropole (*)	1 527	-631	2 158
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	356 012	329 535	26 477

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les charges d'exploitation s'élèvent à **354,4 M€** et sont en augmentation de **24,3 M€ (+7,4 %)** par rapport à 2021.

Pour l'exercice 2022, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les 3 chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget (hors fonds dédiés) :

- Frais de personnel 167,7 M€, soit +5,7 % par rapport à 2021 ;
- Frais de fonctionnement 128,0 M€, soit +14,4 % par rapport à 2021 ;
- Amortissements, provisions 39,5 M€, soit +6,9 % par rapport à 2021.

Les frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 167,7 M€ contre 158,7 M€ en 2021, soit une augmentation de 9,0 M€ (+5,7 %).

Cette variation est imputable à une progression de 7,2 M€ sur les salaires et de 1,8 M€ sur les charges sociales, comprenant une prime exceptionnelle de 3,5 M€ charges comprises.

Au 31 décembre 2022, l'Institut Pasteur compte 2 388 salariés contre 2 364 au 31 décembre 2021.

Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 128,0 M€ contre 111,8 M€ en 2021, soit une augmentation de 16,2 M€ (+14,4 %).

L'analyse par poste de dépense présente les principales variations suivantes :

- Augmentation du poste « **Achats de marchandises et matières premières** » (**31,4 M€ / +2,2 M€**) ;
- Augmentation du poste « **Autres achats et charges externes** » (**80,7 M€ / +10,0 M€**) ;
- Diminution du poste « **impôts et taxes** » (**6,1 M€ / -0,2 M€**) ;
- Augmentation du poste « **Autres charges** » (**9,5 M€ / +4,1 M€**).

Amortissements, provisions (36,5 M€ / +2,5 M€)

- La **dotation aux amortissements** s'élève en 2022 à 36,8 M€ et augmente de 2,9 M€, soit -8,5% par rapport à 2021 ;
- La **dotation aux provisions pour risques et charges** s'élève à 1,9 M€ contre 2,1 M€ en 2021, soit une diminution de 0,2 M€ ;
- La **dotation aux provisions pour charges d'exploitation** s'élève à 0,7 M€ en 2022 et concerne les créances commerciales.

Fonds dédiés (19,3 M€ / -3,3 M€)

La partie des ressources dédiées des projets définis qui n'a pas pu être utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « Reports en fonds dédiés » : elle est de 19,2 M€ au 31 décembre 2022 et se répartit de la façon suivante :

- Contrats de recherche : 12,7 M€ / -2,4 M€,
- Contrats de R&D : 3,1 M€ / +0,2 M€,
- Ressources liées à la GP : 3,3 M€ / -1,1 M€.

La progression des charges d'exploitation hors fonds dédiés est de **29 870 k€** et porte principalement sur les postes des achats et charges externes (+10 022 k€), des charges de personnel (+9 030 k€), des dotations aux amortissements et provisions (+2 881 k€), des autres charges (+4 141 k€) et la contribution des établissements hors métropole (+2 158 k€).

La partie des ressources dédiées des projets définis non utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « Reports en fonds dédiés » : elle est de **19 279 k€** au 31 décembre 2022 et se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (12 795 k€), sur les contrats R&D (3 114 k€) et enfin sur les ressources liées à la GP (3 370 k€).

Note 11 : le résultat financier

En milliers d'euros	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation
De participation	3 488	33 035	-29 547
Autres intérêts et produits assimilés	1 169	1 429	-260
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 411	1 461	-50
Différences positives de change	1 133	1 107	26
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	7 201	37 032	-29 831
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 043	2 022	10 020
Intérêts et charges assimilés	947	544	403
Différences négatives de change	455	448	6
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	13 444	3 014	10 430
Contribution des établissements hors métropole (*)	413	167	246
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER	-5 830	34 184	-40 014

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le **résultat financier** de l'Institut Pasteur s'élève en 2022 à -5,8 M€.

Les 7,2 M€ de produits financiers se composent des revenus de produits de taux, des investissements non cotés et divers fonds pour 4,0 M€, des intérêts des placements court terme pour 0,7 M€ et de profits de change pour 1,1 M€. Les reprises sur provisions représentent 1,4 M€.

Les charges financières s'élèvent à 13,4 M€ et correspondent aux provisions pour 12 M€, aux intérêts à hauteur de 0,9 M€ liés aux emprunts contractés en 2019 pour financer des actifs immobiliers d'exploitation, et, à hauteur de 0,5 M€, aux pertes de change réelles et latentes.

L'année 2022 aura été particulièrement compliquée pour les investisseurs avec le décrochage simultané des marchés actions et obligations. Les banques centrales ont accéléré le rythme et l'ampleur du resserrement de leur politique monétaire afin de tenter d'enrayer une inflation record.

Sur cette période, l'inflation est de +5,85 %. Les marchés d'obligations euro reculent de -17 % tandis que les marchés d'actions diminuent de -12,3 % pour la zone euro et -13 % pour la zone monde.

En conséquence sur l'année, le portefeuille de placements à long terme cotés enregistre une diminution de -16,7 %. Sur 5 ans, le portefeuille affiche une progression de 4,5 % annualisée.

Au 31 décembre 2022, les plus-values latentes s'élèvent à 74 M€ ; en application des règles de prudence comptables, ces plus-values ne sont pas constatées à l'actif du bilan.

L'excédent financier diminue de 40 014 k€. Cette diminution provient essentiellement des revenus sur fonds communs de placement dédiés (coupons obligataires, dividendes d'actions et plus-values réalisées au sein des fonds dédiés de l'Institut Pasteur), qui

chutent de 29 547 k€, et de l'augmentation des charges financières à hauteur de 10 430 k€, dont 10 020 k€ concernent les provisions pour risques et charges financiers.

L'augmentation des provisions traduit une année difficile sur les marchés financiers, avec le décrochage simultané des marchés actions et obligataires, et une performance globale 2022 des placements cotés de l'Institut Pasteur de 16,7 %. Une inflation record, la guerre en Ukraine et la crise énergétique sont les principaux facteurs de ces performances.



Note 12 : l'excédent ou le déficit exceptionnel

En milliers d'euros	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	31	4	26
Part des dons & legs > 300 000 €			
Autres opérations de gestion	31	4	26
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	33 097	6 706	26 391
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	19 720	1 096	18 625
Produits de cession des titres du patrimoine	13 377	5 374	8 003
Produits de cession des titres de participation		236	-236
REPRISES SUR PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	11 837	2 623	9 214
Reprises des dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
Reprises aux provisions pour risques exceptionnels	11 837	2 623	9 214
Reprises sur provisions des titres du patrimoine			
Reprises sur provisions des titres de participation			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 964	9 333	35 631
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	29	5 056	-5 027
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	5 990	541	5 449
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	5 990	254	5 736
Pertes sur cessions des titres du patrimoine		2	-2
Valeurs comptables des titres de participation cédés		284	-284
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS		2 470	-2 470
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		870	-870
Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		1 600	-1 600
Dotations aux provisions pour risques exceptionnels			
Dotations aux provisions des titres du patrimoine			
Dotations aux provisions des titres de participation			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 019	8 067	-2 048
Contribution des établissements hors métropole (*)	3 000	267	2 733
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL	41 945	1 533	40 412

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2022 présente un excédent de 41,9 M€ contre un excédent de 1,5 M€ en 2021.

Au sein des opérations en capital, nous trouvons la composante relative aux plus ou moins-values réalisées sur les cessions des immobilisations incorporelles et corporelles pour + 13,7 M€ (cession de biens immobiliers de rapport) ainsi que sur les immobilisations financières pour +13,3 M€ sur le portefeuille des titres du patrimoine. Le gain sur les titres du patrimoine est dû au redéploiement du portefeuille de placements financiers.

Au sein des provisions, amortissements et dépréciations, seul apparaît en 2022 de façon significative l'impact actuariel des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière (+11,8 M€).

Les opérations exceptionnelles sont constituées au sein des :

- Opérations de gestion; nous avons, en 2020, l'apport effectué par l'Institut Pasteur pour la création de la Fondation abritée : Pasteur Network Foundation ;
- Opérations en capital, de la composante relative aux plus ou moins-values réalisées sur les cessions des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que sur les immobilisations financières (titres de placements stables et titres de participations) ;
- Provisions, amortissements et dépréciations; nous avons les amortissements et provisions rattachées aux immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les impacts actuariels des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sur l'exercice.

Le résultat exceptionnel présente un excédent significatif compte tenu des cessions d'immobilisations de rapport (+27 107 k€ net) et de la reprise de provision sur l'indemnité de départ en retraite (+11 837 k€).

Note 13a : le compte de résultat par origine et destination (CROD)

En milliers d'euros	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	112,5	112,5	112,4	112,4
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	89,9	89,9	87,7	87,7
- Dons manuels	23,7	23,7	23,9	23,9
- Legs, donations et assurances-vie	61,2	61,2	55,4	55,4
- Mécénats	5,0	5,0	8,5	8,5
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	22,6	22,6	24,7	24,7
2 - Produits non liés à la générosité du public	100,0		103,2	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0			
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	26,7		23,4	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	73,4		79,8	
3 - Subventions et autres concours publics	115,4		109,6	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	18,9	0	9,9	1,3
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	21,2	6,3	19,2	6,0
TOTAL DES PRODUITS	367,9	118,8	354,4	119,7
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	264,2	85,7	254,5	90,0
1.1 Réalisées en France	251,0	83,5	237,4	87,4
- Actions réalisées par l'organisme	247,8	82,7	234,9	86,8
Recherche	206,3	72,4	199,0	77,5
Actions de santé publique	16,7	4,2	13,1	3,4
Enseignement	3,8	1,0	3,7	1,0
Développement des applications de la recherche	21,0	5,2	19,1	5,0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	3,2	0,8	2,5	0,6
1.2 Réalisées à l'étranger	13,2	2,2	17,1	2,6
- Actions réalisées par l'organisme	4,5	0	7,1	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	8,7	2,2	10,0	2,6
2 - Frais de recherche de fond	19,1	16,7	18,6	15,1
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16,7	16,7	15,1	15,1
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2,4	0	3,5	0
3 - Frais de fonctionnement	52,2	13,0	38,9	10,1
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	14,7	0	7,5	0
5 - Impôt sur les bénéficiaires				
6 - Report en fonds dédiés de l'exercice	19,3	3,4	22,7	4,5
TOTAL DES CHARGES	369,4	118,8	342,2	119,7
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1,5	0	12,2	0



En milliers d'euros

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	0	0,1	0	0,5
Bénévolat		0		0
Prestations en nature		0		0
Dons en nature		0,1		0,5
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	0	0,1	0	0,5
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	0	0	0	0
Réalisées en France		0		0
Réalisées à l'étranger		0		0
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds		0		0
3 - Contributions volontaires au fonctionnement		0		0
TOTAL	0	0	0	0

Note 13b : le compte d'emploi annuel de ressources collectées auprès du public (loi n°91-772 du 07/08/1991)

En milliers d'euros

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2022	Exercice 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	
			Exercice 2022	Exercice 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - Missions sociales	85,7	90,0	1 - Ressources liées à la générosité du public	
1.1 Réalisées en France	83,5	87,4	1.1 Cotisations sans contrepartie	
- Actions réalisées par l'organisme	82,7	86,8	1.2 Dons, legs et mécénats	
Recherche	72,4	77,5	- Dons manuels	23,7
Actions de santé publique	4,2	3,4	- Legs, donations et assurances-vie	61,2
Enseignement	1,0	1,0	- Mécénats	5,0
Développement des applications de la recherche	5,2	5,0	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0,8	0,6	- Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	0,8
			- Revenus générés par les actifs issus de la GP	21,8
1.2 Réalisées à l'étranger	2,2	2,6		
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	2,2	2,6		
2 - Frais de recherche de fonds	16,7	15,1		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16,7	15,1		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-		
3 - Frais de fonctionnement	13	10,1		
TOTAL DES EMPLOIS	115,4	115,1	TOTAL DES RESSOURCES	112,5
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	0
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice	3,4	4,5	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	6,3
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	118,8	119,7	TOTAL	118,8
	32,2 %	35,0 %	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	59,6
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-6,3
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	53,4
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	0,0	0,0	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	
Réalisées en France			Bénévolat	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature	
3 - Contributions volontaires au fonctionnement			0,1	0,5
TOTAL	0,0	0,0	TOTAL	0,1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 2022	Exercice 2021		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	23,6	25,1		
(-) Utilisation	-6,3	-6,0		
(+) Report	3,4	4,5		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	20,7	23,6		

LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) ET LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Cadre de référence

Organisme faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un compte d'emploi des ressources (CER) et un compte de résultat par origine et destination (CROD) en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable 2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant les règlements ANC N°2019-04 et N° 2020-08, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute Fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment dans le domaine des maladies infectieuses, par le développement et la poursuite de travaux de recherche dans tous les domaines des sciences biologiques, par l'enseignement et la formation en relation avec les activités de recherche énoncées ci-dessus et le transfert des connaissances en vue d'applications visant à améliorer la santé.

Par décret en date du 12 janvier 2021, de nouveaux statuts de la Fondation reconnue d'utilité publique dite « Institut Pasteur » ont été approuvés. Les modifications principales portent sur trois points :

- La durée du mandat du directeur général,
- La composition du conseil scientifique,
- Et enfin l'actualisation des dispositions financières, dont principalement l'inscription du montant de la dotation de la Fondation pour un montant de 700 000 000 euros (article 14 des nouveaux statuts) et la suppression de dispositions concernant les libéralités.

Règles spécifiques et notes explicatives

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut, et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement, de

personnel et d'amortissement des matériels, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes).

En 2022, une revue des charges indirectes a conduit l'Institut à corriger l'affectation des charges de la DRH historiquement considérées en charges générales, et donc reventilées sur l'ensemble des périmètres (support et missions sociales). Les charges de la DRH ont été repositionnées en support et ne sont plus reventilées. Mécaniquement, cet ajustement impacte fortement le poste « Frais de fonctionnement » du CROD et du CER à compter de cet exercice.

La colonne « TOTAL » du CROD intègre respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, y compris provisions et reprises de provisions, du compte de résultat, selon les ventilations analytiques qui lui sont propres.

Le compte d'emploi de ressources collectées auprès du public (CER)

Ressources

Les ressources collectées auprès du public (hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisation des fonds dédiés) s'élèvent à **112,5 M€** en 2022, stables par rapport à 2021, après une année de forte contribution des dons en raison de la crise sanitaire en 2020.

Elles correspondent aux dons, mécénats et legs (affectés ou non affectés) collectés (**89,9 M€**) ainsi qu'aux autres ressources liées à la générosité du public (**22,6 M€**).

Cette seconde rubrique intègre les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes pour 0,8 M€ ainsi que les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public pour 21,8 M€ :

- Revenus du patrimoine immobilier de rapport (4,8 M€) ;
- Produits issus de placements financiers (1,1 M€) ;
- Produits nets liés à des cessions d'actifs (13,7 M€) ;
- Autres produits sur legs (2,2 M€).

Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité du public est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité du public dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2022, à 31,5 % (vs 29,8 % en 2021).

Emplois

Les emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions et dépréciations et reports en fonds dédiés) financés/couverts par des ressources collectées auprès du public s'élèvent à **115,4 M€**, stables par rapport à 2021.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est régie comme suit :

- Les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition des unités de recherche l'année de leur perception,
- Les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité du public, sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité publique, le solde étant réparti sur l'ensemble des postes d'emplois sur une base proportionnelle aux dépenses.

Pour 2022, 32,2 % (soit **118,8 M€** du total des charges inscrit au compte de résultat) sont pour :

- 24,3 M€ alloués directement à la recherche et 3,4 M€ constatés en report en fonds dédiés en fin d'exercice,
- 16,7 M€ alloués directement aux frais d'appel à la générosité du public,
- 74,4 M€ répartis proportionnellement entre les missions sociales et les dépenses de fonctionnement, respectivement pour 61,4 M€ et 13 M€.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Les produits par origine

Le total des produits s'élève à **367,9 M€** (vs 354,4 M€ en 2021).

Les produits liés à la générosité du public s'élèvent à **112,5 M€**. **Les produits non liés à la générosité du public** s'élèvent à **100,0 M€** en 2022 et regroupent :

- Les contributions financières (**26,7 M€**), dont les contrats de R&D conclus avec les industriels, les contrats de recherche et autres financements sur fonds privés et fonds en provenance de structures collectrices de générosité publique (FRM, AFM, LNCC, etc.),
- Les autres produits (73,4 M€) composés des autres ressources de l'Institut Pasteur :
 - les redevances (24,2 M€),
 - les produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité du public (4,7 M€),
 - les ventes et services (24,8 M€),
 - les autres produits (19,7 M€) dont les revenus des immeubles de rapport non issus de la générosité du public, les quotes-parts de résultat excédentaires des établissements secondaires et les plus-values réelles sur titres de patrimoine et de participation.

Les subventions et autres concours publics : 115,4 M€ (vs 109,6 M€ en 2021) comprennent principalement les subventions publiques pour 62,9 M€ et les contrats de recherche publics pour 45,2 M€, responsables de la croissance du poste par rapport à l'exercice précédent.

Les reprises de provisions (18,9 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur : reprises d'exploitation (2,7 M€), reprises de provision clients (2,9 M€) et reprise de la provision d'indemnités de départ en retraite (11,8 M€).

L'utilisation des fonds dédiés s'élève à **21,2 M€** et concerne les dons et mécénat pour 6,3 M€ et les autres sources de financement pour 14,9 M€.

Les charges par destination

Les missions sociales s'élèvent à **264,2 M€**, représenta 71,5 % du total des charges inscrites au compte de résultat, en progression par rapport à 2021 (254,5 M€) avec cependant des évolutions contrastées en :

- nette augmentation sur le périmètre national (+13,6 M€) avec notamment la Recherche (+7,3 M€), les Actions de Santé publique (+3,6 M€), le Développement des Applications de la Recherche (+1,9 M€) ;
- décroissance sur les actions réalisées à l'étranger (-2,6 M€) particulièrement sur les actions réalisées par l'organisme.

La part des missions sociales dans les charges est en réalité de 80,1 %, en intégrant le poste « Report en fonds dédiés » lié intégralement aux activités des missions sociales, principalement de la recherche.

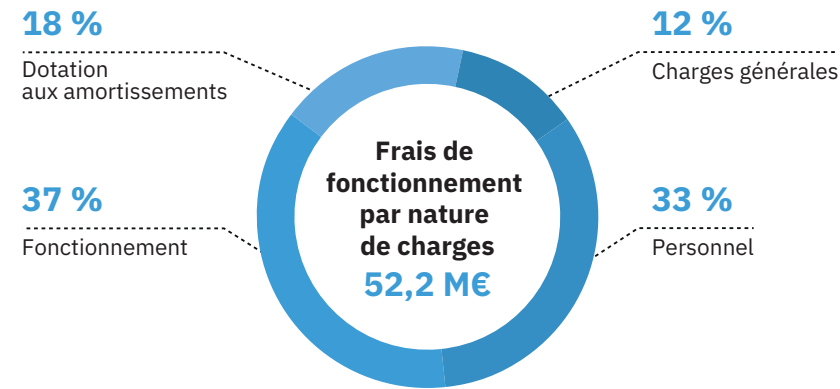
Les frais de recherche de fonds (19,1 M€ et 5,2 % des emplois) comprennent les frais d'appel à la générosité du public (16,7 M€) « dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser les actions ». Ils correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement) et aux frais de gestion des actifs issus de la générosité du public et des charges sur legs.

Les frais de recherche d'autres ressources représentant « les frais engagés dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics » s'élèvent à 2,4 M€, et outre les dépenses liées aux activités du service des contrats de recherche et autres actions destinées à collecter des fonds ne relevant pas de la générosité du public (1,0 M€), ces frais intègrent en 2022 des charges issues des actifs (immeubles de rapport) non issus de la générosité du public (1,4 M€).

Les frais de fonctionnement (52,2 M€), représentant 14,1 % du total des charges de l'exercice inscrites au compte de résultat :

- Correspondent aux charges directes rattachées aux directions de l'Institut Pasteur (directions générale, financière, direction des ressources humaines, direction des ressources techniques, direction des systèmes d'information, juridique, etc.) charges d'activités ou autres charges, soit 88 % du total ;
- Correspondent aux charges indirectes de ces mêmes directions, non spécifiquement affectables aux diverses activités, soit 12 % du total intégrée en frais de fonctionnement en 2022.

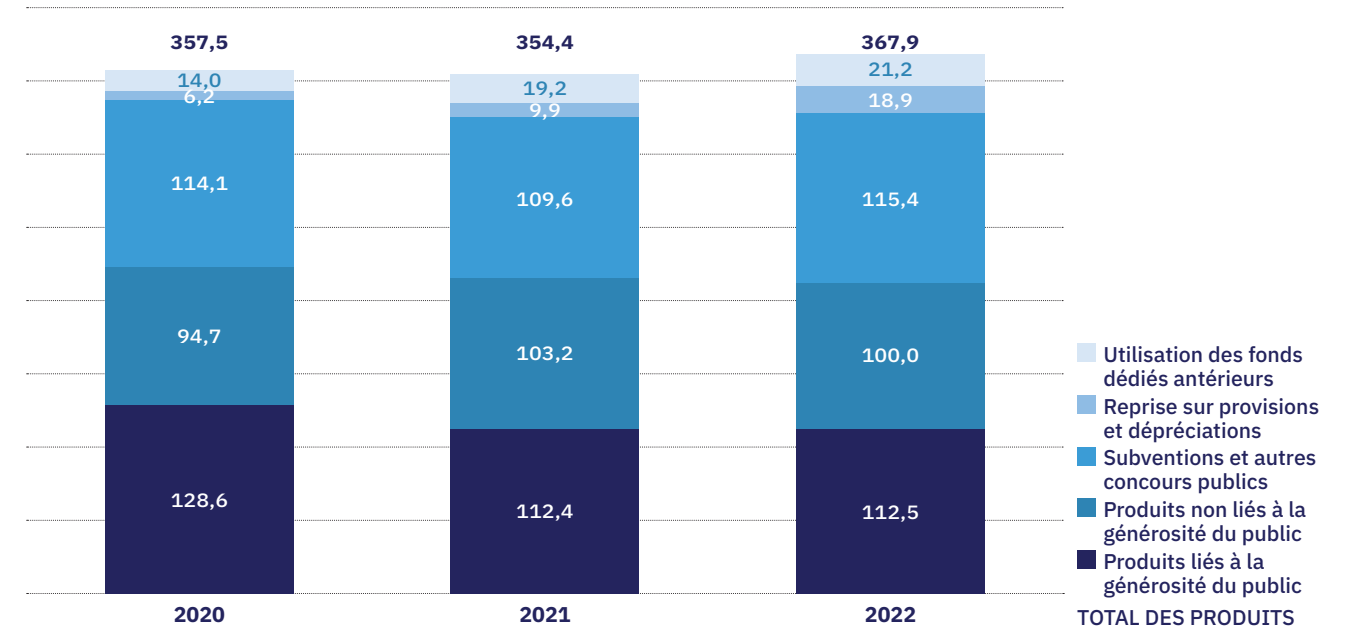
La répartition des frais de fonctionnement



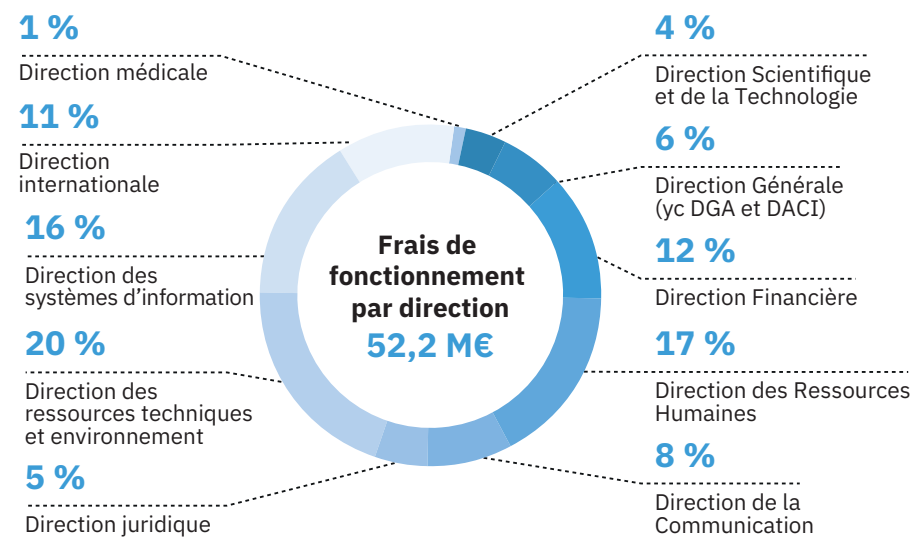
LES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (14,7 M€ pour 2022) correspondent aux provisions de gestion courante (3,1 M€), et autres provisions sur titres de patrimoine et de participation (11,6 M€).

Évolution 2020-2022

Compte de résultat par origine et destination : produits (en M€)

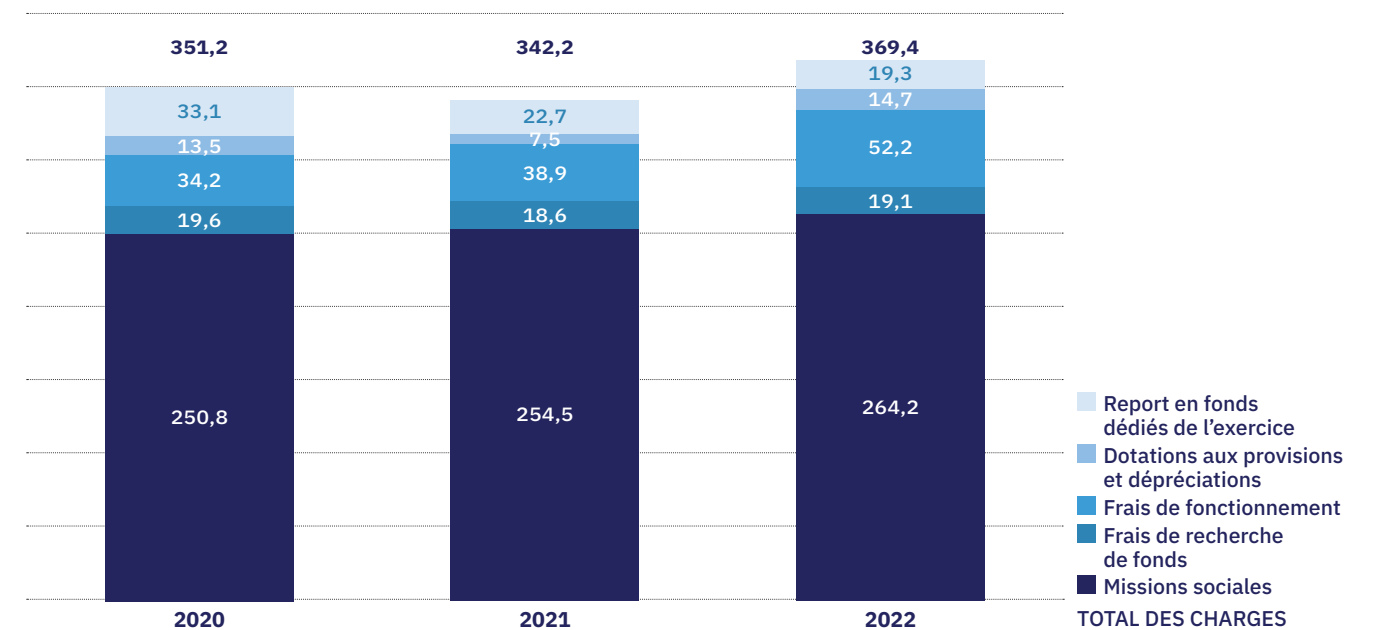


Détail de la rubrique frais de fonctionnement



Évolution 2020-2022

Compte de résultat par origine et destination : emplois (en M€)





AUTRES INFORMATIONS

Note 14 : engagements hors bilan

Engagements donnés

Engagement de souscription SPPICAV A Plus Génération 2

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2016 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 4 180 000 €.

Au 31 décembre 2022, l'intégralité de notre engagement a été effectué.

Engagement de souscription FPS Capital Investissement Flexstone Partners (ex Euro-PE)

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2017 à souscrire des parts du FPS (Fonds Professionnel Spécialisé) Pasteur Capital Investissement géré par Flexstone Partners (ex Euro-PE) à hauteur de 25 000 000 €; engagement porté à 30 000 000 d'€ en 2019. En 2021, l'engagement a été porté à 35 000 000 €, avec une autorisation de dépassement de 5 000 000 € supplémentaires.

Au 31 décembre 2022, 24 752 500 € ont été versés et 10 247 500 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Diag

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2015 à souscrire des parts de Kurma Diag à hauteur de 1 000 000 €.

Au 31 décembre 2022, 819 800 € ont été versés et 180 200 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Biofund III

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Kurma Biofund III à hauteur de 10 000 000 €.

Au 31 décembre 2022, 5 768 902 € ont été versés et 4 231 098 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Elaia PSL Innovation Fund

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Elaia PSL Innovation Fund à hauteur de 5 000 000 €.

Au 31 décembre 2022, 3 725 000 € ont été versés et 1 275 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription CapDecisif IV

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de CapDecisif IV à hauteur de 5 000 000 €.

Au 31 décembre 2022, 2 023 496 € ont été versés et 2 976 504 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Advent LS

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Advent LS à hauteur de 9 000 000 GBP.

Au 31 décembre 2022, 3 921 218 £ ont été versés et 5 078 782 £ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Abingworth Bio 8 LP

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Abingworth Bio & LP à hauteur de 6 000 000 USD.

Au 31 décembre 2022, 2 846 315 \$ ont été versés et 3 153 685 \$ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription SPPICAV A Plus Génération 3

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 5 000 000 €.

En 2022, l'engagement a été porté à 10 000 000 €.

Au 31 décembre 2022, 5 526 000 € ont été versés et 4 474 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FPS Capital investissement SWEN Capital Partners

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts du FPS (Fonds Professionnel Spécialisé) Pasteur Capital Investissement 2, géré par SWEN Capital Partners à hauteur de 60 000 000 €.

Au 31 décembre 2022, 16 800 000 € ont été versés et 43 200 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Argobio

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts d'Argobio à hauteur de 10 000 000 €.

Au 31 décembre 2022, 4 000 000 € ont été versés et 6 000 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Sofinnova Capital X

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts de Sofinnova Capital X à hauteur de 8 000 000 €.

Au 31 décembre 2022, 1 600 000 € ont été versés et 6 400 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de swap de taux en rapport avec la mise en place d'un emprunt au LCL

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 sur un échange de taux variable Euribor contre un taux fixe de 0,73 %, à hauteur des 29 000 000 € de l'emprunt souscrit.

Au 31 décembre 2022, cet engagement hors bilan porte sur les 18 025 000 € restant à verser d'ici l'échéance du 15/02/2029.

IP Guyane

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2022 pour les crédits-baux s'élèvent à 76 951 €.

Engagements reçus

Au 31 décembre 2022, aucun dossier de legs n'est en attente d'acceptation du bureau de Conseil d'administration.

Pour information, un legs accepté en 2016 et en contentieux depuis 2018 pour 10 111 k€ est, par prudence, non inscrit à l'actif du bilan.

Note 15 : effectif des salariés au 31 décembre

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

	Femmes		Hommes		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Chercheurs	452	446	433	449	885	895
Chercheurs instituts consolidés^(*)	6	8	7	14	13	22
Ingénieurs, techniciens, administratifs	970	944	533	525	1 503	1 469
Ingénieurs, techniciens, administratifs instituts consolidés^(*)	79	96	47	48	126	144
TOTAL	1 507	1 494	1 020	1 036	2 527	2 530

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Note 16 : rémunérations

Conformément à l'article 833-17 du règlement ANC N° 2016-07 modifiant le règlement N° 2014-03 sur les rémunérations et engagements pris envers les dirigeants :

- Les membres du Conseil d'administration exercent leur fonction à titre bénévole ;
- Les 18 membres du Comité de Direction (18 membres en 2021) ont perçu au titre des rémunérations 2022, y compris les droits d'inventeurs, un montant global de 2 665 527 € (2 618 930 € pour 2021). Le montant des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de retraite) à leur profit s'élève pour 2022 à 902 386 € (1 043 900 € pour 2021).

Pour information :

- Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé pour l'exercice 2022 à 2 532 935 € (1 907 095 € pour 2021).
- Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé, pour l'exercice 2022, à 735 099 € (705 462 € pour 2021).

Aucun de ces dirigeants ne bénéficie d'avantages en nature.

Note 17 : autres informations

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élèvent à 127 600 € HT, après effet de l'indexation prévue au contrat.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil d'administration de la fondation Institut Pasteur,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Institut Pasteur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion

sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes 13.a « Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 13.b « Compte d'emploi annuel de ressources collectées » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.
- La note « Legs, donation et successions (libéralités) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités dont la fondation est bénéficiaire.

Les notes « Immobilisations financières » et « Valeurs mobilières de placement » exposent les règles et méthodes comptables relatives au traitement et à la classification comptable des placements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Le commissaire aux comptes

Paris La Défense, le 17 avril 2023

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Romain Mercier
Associé

Ce rapport annuel est conçu et réalisé par l'agence Bergamote, une agence certifiée AFNOR (grade confirmé**), EcoVadis (badge argent) et qui adhère, comme l'Institut Pasteur, au Global Compact.

La réalisation de ce rapport suit la politique d'achats de l'Institut Pasteur, guidée par un code de conduite éthique des acheteurs et s'inscrivant dans la charte de prévention et de gestion des conflits d'intérêt de l'Institut. Cette politique d'achats est notamment respectueuse des pratiques environnementales et promeut des initiatives durables.

MERCI
À NOS 239 000 DONATEURS
INDIVIDUELS,
À NOS TESTATEURS,
À NOS MÉCÈNES
ET À NOS PARTENAIRES.



25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15



@institutpasteur



Institut Pasteur



Institut Pasteur



institutpasteur



institutpasteurvideo

www.pasteur.fr

Fondation reconnue d'utilité publique